







CE RAPPORT EST PRODUIT PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Pour commentaires ou renseignements, veuillez vous adresser à la :

Sûreté du Québec

Direction des communications et des relations internationales 1701, rue Parthenais Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 598-4848 Télécopieur : 514 598-4242

La Sûreté du Québec possède également un site Web sur lequel se trouvent le plan stratégique, les rapports annuels de gestion, des bilans, des statistiques, des communiqués de presse ainsi que de nombreux renseignements, dont certaines données par municipalité régionale de comté (MRC).

www.sq.gouv.qc.ca

Dans cette publication, le genre masculin est utilisé pour désigner les femmes et les hommes, sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2019 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN Version imprimée : 978-2-550-83774-9 ISBN Version PDF : 978-2-550-83775-6



Monsieur François Paradis Président de l'Assemblée nationale du Québec Hôtel du Parlement 1045, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2019.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique et présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que ses principales réalisations au cours de la dernière année financière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

ORIGINAL SIGNÉ

Geneviève Guilbault Québec, septembre 2019



Madame Geneviève Guilbault Vice-première ministre Ministre de la Sécurité publique Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale 2525, boulevard Laurier, 5^e étage Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous soumets le Rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Sûreté du Québec. Ce rapport rend compte de la troisième année de réalisation du Plan stratégique 2016-2020. Les pages qui suivent mettent en lumière le fruit de nos efforts au cours de la dernière année et notre engagement à faire de la Sûreté une organisation tournée vers l'avenir, évolutive et centrée sur sa mission première de sécurité publique.

Je tiens à remercier les membres civils, policiers, cadres et officiers qui, grâce à leur travail et à leur dévouement, font de la Sûreté une organisation performante, crédible et digne de confiance. Nous tenons également à souligner la collaboration soutenue de tous nos partenaires dans l'accomplissement de nos nombreuses réalisations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général par intérim,

ORIGINAL SIGNÉ

Mario Bouchard Montréal, août 2019

DÉCLARATION DES MEMBRES DE L'ÉTAT-MAJOR ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Tout au long de l'année 2018-2019, et ce, en vertu de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), la Sûreté du Québec a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle interne de manière à atteindre les objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2016-2020* et à assurer l'exactitude de l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion.

À notre connaissance, et à la suite d'un mandat d'examen portant sur les données stratégiques non financières et du dépôt du rapport de validation préparé par la Direction de la vérification de la Sûreté, nous attestons que le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* :

- décrit fidèlement la mission et présente les orientations et les objectifs du *Plan stratégique 2016-2020* de la Sûreté du Québec ainsi qu'un bilan des données et des résultats afférents;
- couvre l'ensemble des activités stratégiques et des domaines d'intervention du Plan stratégique 2016-2020 de la Sûreté du Québec;
- présente les mesures prises par rapport aux principaux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* de la Sûreté du Québec :
- présente des données et des résultats qui sont exacts et cohérents.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec est assujettie à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01). Dans la mesure où il le juge à propos, le Vérificateur général du Québec peut étendre la portée de ses travaux à la vérification financière, à la vérification de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux énoncés de politiques et aux directives, et enfin à la vérification de l'optimisation des ressources de l'organisation.

Les membres de l'État-major,



ORIGINAL SIGNÉ Mario Bouchard Directeur général par intérim



ORIGINAL SIGNÉ
Liette Abel Normandin
Directrice
Cabinet du directeur général



ORIGINAL SIGNÉ
Yves Morency
Directeur général adjoint
evécutif



ORIGINAL SIGNÉ
Ronald Boudreault
Directeur général adjoint
Grande fonction
de l'administration



ORIGINAL SIGNÉ
Guy Tremblay
Directeur général adjoint
par intérim
Grande fonction
de la surveillance du territoire



ORIGINAL SIGNÉ
André Goulet
Directeur général adjoint
Grande fonction
des enquêtes criminelles

Montréal, juillet 2019

DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION

Monsieur Mario Bouchard Directeur général par intérim Sûreté du Québec 1701, rue Parthenais Montréal (Québec) H2K 3S7

Monsieur,

La Direction de la vérification a procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* de la Sûreté du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation des données du rapport incombe à chacune des directions de la Sûreté du Québec. La responsabilité de la Direction de la vérification consiste à exprimer une opinion sur le caractère plausible et cohérent des données fournies.

Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur les renseignements fournis. La mission ne consistait pas à vérifier les systèmes d'information, à évaluer les contrôles internes ou à effectuer des sondages.

Au terme de cet examen, la Direction de la vérification n'a rien relevé qui porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2018-2019* n'est pas, à tous égards, importante, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification par intérim,



ORIGINAL SIGNÉ

Carl Gauthier

Montréal, août 2019

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

	ÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	. 13
1.1	Profil organisationnel	13
1.2	Services	14
1.3	Clientèles et partenaires	15
1.4	Organigramme	16
1.5	Carte des districts et régions	17
1.6	Profil des régions au 31 mars 2019	18
1.7	Faits saillants	19
PA	RTIE 2	
LE	S RÉSULTATS	.21
2.1	Déclaration de services aux citoyens	22
2.2	Plan stratégique	24
2.3	Plan d'action en développement durable	39
РА	RTIE 3	
		10
LE	RESSOURCES	.49
LE :	Ressources humaines	49
3.1 3.2	Ressources humaines	49 53
3.1 3.2 3.3	Ressources humaines Ressources budgétaires Ressources informationnelles	49 53 61
3.1 3.2	Ressources humaines	49 53 61
3.1 3.2 3.3 3.4	Ressources humaines Ressources budgétaires Ressources informationnelles Ressources matérielles RTIE 4	49 53 61 63
3.1 3.2 3.3 3.4	Ressources humaines Ressources budgétaires Ressources informationnelles Ressources matérielles	49 53 61 63
3.1 3.2 3.3 3.4	Ressources humaines Ressources budgétaires Ressources informationnelles Ressources matérielles RTIE 4	49 53 61 63
3.1 3.2 3.3 3.4 PA	Ressources budgétaires Ressources informationnelles Ressources matérielles RTIE 4 TRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES Programme d'accès à l'égalité Embauche et représentativité des membres des groupes cibles.	49 53 61 63
3.1 3.2 3.3 3.4 PA AU 4.1	Ressources humaines Ressources budgétaires Ressources informationnelles Ressources matérielles. RTIE 4 TRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES Programme d'accès à l'égalité	49 53 61 63

4.5	Éthique	72
4.6	Normes professionnelles	73
4.7	Divulgation des actes répréhensibles	73
4.8	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	75
AN	NEXE 1	
	SURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2015-2018 <i>LA RADICALISATION</i> QUÉBEC : AGIR, PRÉVENIR, DÉTECTER ET VIVRE ENSEMBLE	.79
AN	NEXE 2	
LIS	TE DES SIGLES ET ACRONYMES	.81

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

TABLEAUX

TABLEAU 1	Évolution du nombre de demandes d'assistance policière	22
TABLEAU 2	Évolution du nombre de mises à jour du site Web	22
TABLEAU 3	Résultats des engagements relatifs aux interventions	23
TABLEAU 4	Indice de confiance des citoyens	29
TABLEAU 5	Taux de satisfaction global de la relation des élus avec le policier-parrain	30
TABLEAU 6	Indice de satisfaction des élus.	31
TABLEAU 7	Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule routier	32
TABLEAU 8	Nombre de collisions mortelles et avec blessés impliquant une embarcation	33
TABLEAU 9	Nombre de collisions mortelles et avec blessés impliquant un véhicule hors route	33
TABLEAU 10	Répartition de l'effectif en place, policiers et civils, selon la catégorie d'emplois	49
TABLEAU 11	Répartition des départs à la retraite du personnel régulier selon la catégorie d'emploi	50
TABLEAU 12	Répartition de l'effectif en poste au 31 mars par grande fonction	50
TABLEAU 13	Heures rémunérées par grande fonction en 2018-2019	51
TABLEAU 14	Taux de départ volontaire du personnel régulier	51
TABLEAU 15	Nombre d'heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et nombre de personnes en place, répartis selon le poste occupé au 31 mars 2019	52
TABLEAU 16	Contrats de service, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	52
TABLEAU 17	Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le FSP et le CFD)	53
TABLEAU 18	Coût moyen des services spécialisés et nationaux	54
TABLEAU 19	Revenus, dépenses et investissements du FSP	54
TABLEAU 20	Coût moyen des services généraux	55
TABLEAU 21	Sommaire des dépenses et des investissements de la Sûreté du Québec (incluant le FSP et le CFD)	56
TABLEAU 22	Sommaire des catégories de dépenses	57
TABLEAU 23	Revenus provenant des biens et services tarifés	57
TABLEAU 24	Revenus provenant des biens et services tarifés (FSP)	58
TABLEAU 25	Dépenses totales pour la formation et le développement du personnel civil et policier	59
TABLEAU 26	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	59
TABLEAU 27	Évolution des dépenses totales en formation	60
TABLEAU 28	Jours de formation selon les catégories d'emploi	60

TABLEAU 29	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2018-2019	. 61
TABLEAU 30	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles au 31 mars 2019	. 61
TABLEAU 31	Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles pour l'année 2018-2019	. 62
TABLEAU 32	Parc de véhicules	. 63
TABLEAU 33	Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2019	. 65
TABLEAU 34	Embauche totale entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	. 66
TABLEAU 35	Représentativité lors de l'embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019	. 66
TABLEAU 36	Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	. 67
TABLEAU 37	Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif civil régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	. 67
TABLEAU 38	Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif civil régulier et occasionnel : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	. 68
TABLEAU 39	Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif policier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	. 68
TABLEAU 40	Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif civil régulier et occasionnel : résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019	. 69
TABLEAU 41	Présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif policier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2019	. 69
TABLEAU 42	Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi	. 69
TABLEAU 43	Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier civil au 31 mars 2019	. 70
TABLEAU 44	Taux de présence des femmes dans l'effectif policier au 31 mars 2019.	. 70
TABLEAU 45	Nombre de projets soumis au CSPQ dans le cadre du PDEIPH	. 7 0
TABLEAU 46	Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	. 7 0
TABLEAU 47	Comité permanent et mandataire	. 7 1
TABLEAU 48	Statut de la politique linguistique institutionnelle	. 72
TABLEAU 49	Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011	. 72
TABLEAU 50	Liste des formations offertes	. 72
TABLEAU 51	Reddition de comptes 2018-2019 : article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	. 73
TABLEAU 52	Nombre de demandes reçues en 2018-2019	. 75
TABLEAU 53	Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais en 2018-2019	. 75
TABLEAU 54	Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue en 2018-2019	. 7 6
TABLEAU 55	Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	. 76
TABLEAU 56	Nombre d'avis révisés par la Sûreté provenant de la Commission d'accès à l'information	. 76
FIGURE		
FIGURE 1	Évolution des dépenses de la Sûreté du Québec (incluant la Loi sur les armes à feu)	. 56

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec, ci-après nommée Sûreté, a connu de nombreuses transformations depuis sa création en 1870. Elle s'est constamment adaptée aux diverses lois et aux nouveaux mandats qui lui ont été confiés. Elle est demeurée à l'affût des moyens les plus efficaces pour lutter contre les nouvelles formes de criminalité. Elle a su développer une expertise de pointe, miser sur les technologies les plus performantes et conclure des partenariats stratégiques.

Plus ouverte que jamais sur l'extérieur, elle s'est adjointe l'expertise des autres organisations et offre sa contribution en retour pour atteindre un objectif commun : la sécurité de la population.

1.1 PROFIL ORGANISATIONNEL

MISSION

Comme cela est précisé dans la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), la Sûreté du Québec est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté. En tant que police nationale, la Sûreté soutient la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. De plus, elle gère un service central de renseignements qu'elle met à la disposition des autres corps de police.

VISION



VALEURS

La Sûreté du Québec prône les valeurs organisationnelles suivantes :

SERVICE

Nous sommes animés par une volonté de nous dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider, d'être utile et disponible.

RESPECT

Nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.

PROFESSIONNALISME

Nous agissons selon les règles de l'art dans nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes clés de notre professionnalisme.

INTÉGRITÉ

Nous prenons en compte l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

1.2 SERVICES

NOS ÉQUIPES ASSURENT DES SERVICES TELS QUE : présence familière sur le territoire; réponse en tout temps aux appels des citoyens et traitement des signalements; interventions qui se font en fonction de la sécurité des citoyens et selon l'urgence de la situation, soit : une intervention immédiate sur les lieux; une intervention ultérieure sur les lieux après la prise d'un rendez-vous; **GENDARMERIE** une intervention sur rendez-vous téléphonique avec prise de déclaration par téléphone; sécurité sur les réseaux routier et autoroutier, dans les sentiers récréotouristiques et sur les plans d'eau; diffusion de programmes de prévention; protection des scènes de crime; application des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique. crimes contre la personne et la propriété; soutien aux victimes d'actes criminels; cybersurveillance et cybercriminalité; disparitions, fugues et enlèvements; **ENQUÊTES** lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme; lutte contre le crime organisé; lutte contre la possession, le trafic et la production de droques; enquêtes sur les fraudes de toute nature; crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité et son intégrité.

NOS ÉQUIPES ASSURENT DES SERVICES TELS QUE :					
MESURES D'URGENCE	 rétablissement et maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordres d'envergure provinciale; opérations de recherche et de sauvetage, entre autres, lors de sinistres; missions héliportées; interventions lors de prises d'otage ou en situation de tireurs actifs. 				
AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS	 analyse de renseignements criminels et en matière de sécurité de l'État; sécurité de l'Assemblée nationale et protection des personnalités politiques; surveillance technologique; analyse du comportement, polygraphie et service de portraitiste; contrôle des armes à feu et des explosifs; vérification des antécédents et habilitations sécuritaires; gestion de la Banque centrale provinciale d'empreintes digitales et de photographies signalétiques; gestion du Centre de renseignements policiers du Québec. 				

1.3 CLIENTÈLES ET PARTENAIRES¹

CLIENTÈLES

- Citoyens de plus de 1 000 municipalités et territoires
- Usagers des réseaux routier et autoroutier, des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau
- 86 MRC et leurs représentants élus
- Services de police municipaux et autochtones du Québec
- Organismes communautaires et à but non lucratif
- Assemblée nationale du Québec et ses représentants
- Ministères et organismes du gouvernement du Québec
- Délégations et bureaux du Québec à l'étranger
- Différents tribunaux du Québec
- Procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Entreprises privées

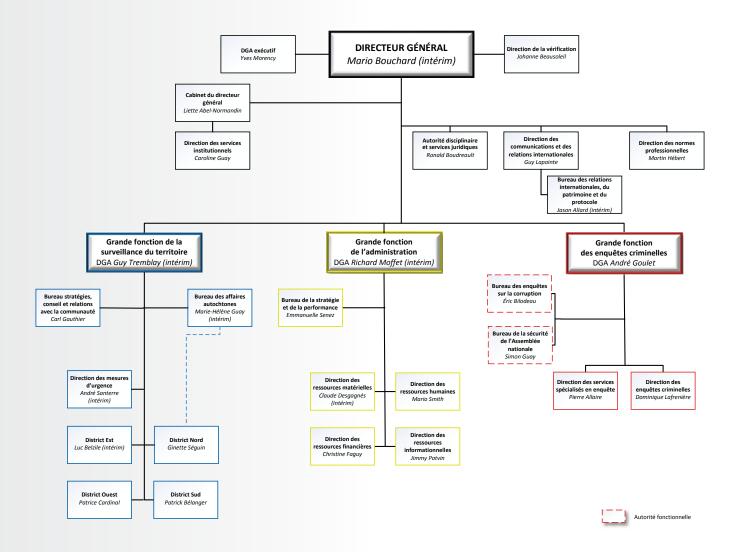
PARTENAIRES

- Autres instances contribuant à la sécurité publique
- Comités de sécurité publique de chaque MRC desservie
- Autres services de police québécois, canadiens et étrangers
- Services de sécurité privée
- Ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux
- Centres d'aide aux victimes d'actes criminels
- Maisons d'enseignement
- Syndicats
- Fédérations du monde municipal
- Diverses associations

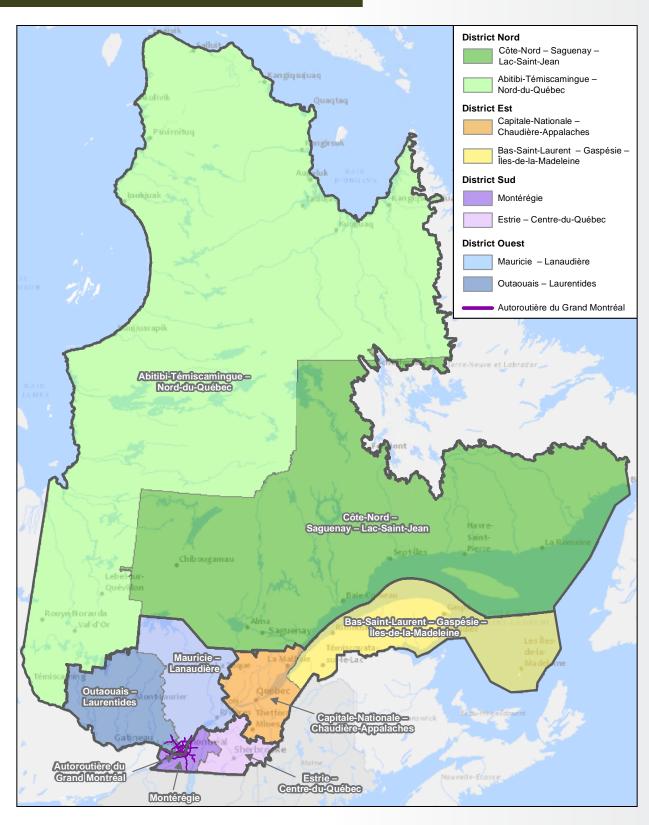
Dans le but d'alléger le texte, le sigle « MRC » sera utilisé pour désigner tant les municipalités régionales de comté (81) que les territoires équivalant à une MRC (5) qui sont desservis par la Sûreté. Les MRC d'Avignon et de Bonaventure sont regroupées dans une seule « Entente relative aux services policiers fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec ».

1.4 ORGANIGRAMME

L'organigramme présenté dans ce rapport correspond à la structure telle qu'elle était au 31 mars 2019.



1.5 CARTE DES DISTRICTS ET RÉGIONS



1.6 PROFIL DES RÉGIONS AU 31 MARS 2019^{2,3,4}

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL		DISTRICT EST	
Nombre de policiers	769	Région Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	
Nombre de civils	1 170	Population desservie	421 562
DISTRICT NORD		Étendue (km²)	35 772
		Nombre de MRC	
Région Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean		Nombre de CSMRC	
Population desservie ⁵		Nombre de postes MRC	
Étendue (km²)		Nombre de postes autoroutiers	
Nombre de MRC		Nombre de policiers	
Nombre de postes MRC 6	16	Nombre de civils	
Nombre de centres de services MRC (CSMRC)	4	Région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Ma	
Nombre de policiers	506	Population desservie	287 663
Nombre de civils	100	Étendue (km²)	
Région Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec		Nombre de MRC 8	
Population desservie	150.277	Nombre de postes MRC	
Étendue (km²)		Nombre de CSMRC	
		Nombre de policiers	
Nombre de MRC		Nombre de civils	83
Nombre de postes MRC		DISTRICT OUEST	
Nombre de CSMRC			
Nombre de postes (autres)		Région Mauricie-Lanaudière	0004//
Nombre de policiers		Population desservie	
Nombre de civils	55	Étendue (km²)	
DISTRICT SUD		Nombre de MRC	
		Nombre de postes MRC Nombre de CSMRC	
Région Estrie-Centre-du-Québec		Nombre de postes autoroutiers	
Population desservie		Nombre de postes autoroutiers	
Étendue (km²)		Nombre de civils	
Nombre de MRC	11		101
Nombre de postes MRC		Région Outaouais-Laurentides	
Nombre de CSMRC	4	Population desservie	
Nombre de postes autoroutiers ⁷	2	Étendue (km²)	
Nombre de policiers	604	Nombre de MRC	
Nombre de civils	94	Nombre de postes MRC	
Région Montérégie		Nombre de CSMRC	
	/75.0//	Nombre de postes autoroutiers Nombre de policiers	
Population desservie		Nombre de civils	
Étendue (km²)			03
Nombre de MRC		Région autoroutière du Grand Montréal	
Nombre de postes MRC		Étendue (km) ⁹	
Nombre de CSMRC		Nombre de postes autoroutiers	
Nombre de policiers		Nombre de policiers	
Nombre de civils	148	Nombre de civils	18

- 2 L'étendue inclut les territoires non organisés, mais exclut les territoires autochtones et ceux des corps de police municipaux et autochtones. Les variations d'une année à l'autre découlent des modifications apportées aux territoires autochtones, et des ajustements relatifs aux limites du découpage administratif et de la desserte policière.
- 3 Le nombre de policiers et de civils fait référence aux effectifs autorisés et non à l'effectif en place comme mentionné dans la section 3.1 Ressources humaines.
- 4 La liste des postes et leurs coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la Sûreté (www.sq.gouv.qc.ca).
- 5 La population desservie par la Sûreté du Québec représente le total des populations des 1 039 municipalités et territoires facturés (1 007 municipalités et 32 territoires non organisés regroupés) dans les 86 ententes de services. Elle comprend la population des municipalités de Saint-Benoît-du-Lac (30 habitants) et de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (5 habitants), desservies par les ententes sans toutefois être facturées. Ces données n'incluent pas la population (5 577 habitants) des territoires autochtones desservis ni les municipalités desservies par des services de police municipaux.
- 6 Le territoire de la Jamésie est comptabilisé à la fois dans la région Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans celle de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, mais ne compte que pour un seul territoire desservi (le nombre total de territoires desservis se situe donc à 86).
- 7 Dans la continuité de la restructuration de l'automne 2017, le poste autoroutier du Centre-du-Québec a été fermé.
- 8 Les MRC d'Avignon et de Bonaventure sont regroupées dans une seule « Entente relative aux services policiers fournis aux municipalités par la SQ ».
- 9 Cette région est constituée du réseau routier patrouillé par les postes autoroutiers de la grande région métropolitaine de Montréal et de la Montérégie. Elle est décrite en km de routes et non en km². La variation par rapport à 2017-2018 provient d'ajustements à la couverture de bretelles et de voies de desserte.

1.7 FAITS SAILLANTS

SOMMET DU G7

Le Canada a été l'hôte de la réunion du G7 qui s'est tenue dans la région de Charlevoix les 8 et 9 juin 2018. Cette réunion accueillait des dignitaires et chefs d'État de différentes nations. Sous la responsabilité du Groupe intégré de la sécurité, composé de la Sûreté, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des Forces armées canadiennes et des corps de police municipaux de Saguenay et de Québec, cet événement a nécessité le déploiement d'importantes mesures de sécurité, mobilisant massivement les effectifs de la Sûreté. Dès le lendemain de l'opération, les responsables ont été en mesure d'affirmer qu'aucun événement n'est venu perturber la quiétude des dignitaires et qu'aucun manifestant, citoyen ni policier, n'a été blessé à l'occasion des opérations policières menées dans le cadre du sommet.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION : RESPONSABLE. SÉCURITAIRE. POUR LA VIE!

Durant l'année 2018-2019, le Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs (BCAFE) a développé et lancé une campagne de prévention visant les détenteurs de permis de port d'armes à feu. Un envoi massif aux 500 000 détenteurs de permis a été fait avec la collaboration de plusieurs partenaires (Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Fédération québécoise de tir, ministère de la Sécurité publique et Association québécoise de prévention du suicide) pour leur rappeler les règles de sécurité et les obligations à cet égard. De plus, la campagne a permis de promouvoir, auprès du grand public, la ligne de préoccupation 1 800 731-4000 qui permet à toute personne ayant des craintes à l'égard d'un utilisateur d'armes à feu d'informer le BCAFE.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS SUR INTERNET

La Sûreté poursuit sa Stratégie provinciale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Ce sont trois équipes d'enquêteurs spécialisés en interrogatoire et rencontre de victimes qui travaillent à temps plein à contrer ce phénomène. Ils mènent et coordonnent quotidiennement des enquêtes visant à détecter des consommateurs de matériel pédopornographique sur Internet, à identifier des victimes et à prévenir d'éventuels crimes. Dans le cadre du projet MALAISE, la tête dirigeante du réseau de pédophiles a été reconnue coupable de la presque totalité des chefs d'accusation déposés à l'automne 2018. Ce jugement est le résultat d'un vaste projet d'enquête mené par la Sûreté dans lequel 18 suspects au Québec et en Ontario ont été arrêtés. Pour sa part, le projet ONIRIQUE a été réalisé en collaboration avec la GRC à la suite de la détection sur les réseaux de partage de plusieurs téléchargements de pornographie juvénile dont la localisation se situait au Québec. Précisons qu'en 2018, neuf individus ont été arrêtés dans le cadre de ce projet. Depuis le déploiement de la Stratégie, plus de 700 arrestations ont été effectuées, protégeant plusieurs éventuelles victimes. La Sûreté assure également la direction d'un comité opérationnel, composé de représentants de différents corps de police, implanté dans le but d'échanger sur les diverses problématiques et les meilleures pratiques en la matière. L'expertise de la Sûreté à ce sujet est reconnue provincialement auprès de l'ensemble de la communauté policière.

ENQUÊTES SUR LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE CONTRE L'ÉTAT

Le projet d'enquête OPTIQUE, amorcé en 2016, visait à démanteler une cellule criminelle responsable de la production de fausses pièces d'identité gouvernementales de très haute qualité, et ce, dans l'objectif d'effectuer des transactions frauduleuses auprès d'organismes gouvernementaux et d'institutions bancaires. En juillet 2018, la Sûreté du Québec a procédé à l'arrestation de 12 individus dans le cadre de ce projet. Le succès des projets en criminalité financière contre l'État repose notamment sur la force des partenariats mis en place. Dans le cadre du projet OPTIQUE, la Sûreté a travaillé en étroite concertation avec l'Agence des services frontaliers du Canada, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'Association des banquiers canadiens. Elle a également pu bénéficier de la collaboration de la Régie de l'assurance maladie du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec, de Postes Canada, d'Immigration Canada, du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de Passeport Canada.

LÉGALISATION DU CANNABIS

Formation des policiers au sujet des nouvelles dispositions législatives entourant le cannabis

Après l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis en octobre 2018, une formation en ligne obligatoire a été élaborée pour tous les policiers et dispensée par l'École nationale de police du Québec sur les nouvelles dispositions législatives entourant

le cannabis. L'organisation a formé plus de 80 % de ses policiers, ayant ainsi dépassé la cible de 75 % qui lui avait été fixée par le ministère de la Sécurité publique pour le 31 mars 2019.

Sécurité des réseaux de transport

La légalisation du cannabis a nécessité à court terme la formation de nouveaux agents évaluateurs en reconnaissance des drogues (AERD). Cette nouvelle réalité, qui a un impact certain sur le travail des patrouilleurs et, d'une façon plus globale, sur la sécurité des réseaux de transport, force la Sûreté à adapter ses pratiques. En date du 31 mars 2019, elle compte 52 AERD. Par ailleurs, plus de 90 % des patrouilleurs de la Sûreté, ce qui représente environ 3 000 agents, sont formés pour appliquer les épreuves de coordination des mouvements prévues au Code criminel et peuvent soumettre les conducteurs à une évaluation par un AERD ou à la prise d'un échantillon sanguin.

Lutte contre la contrebande de cannabis

Suivant la légalisation du cannabis, la Sûreté poursuit ses efforts dans la lutte contre la contrebande de cannabis, incluant la contrebande en ligne, et ce, dans le cadre du nouveau programme Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCÈS) Cannabis.

CENTRE DE RÉPONSE AUX CITOYENS

À l'automne 2018, la Sûreté a déployé sur l'ensemble de son territoire son nouveau Centre de réponse aux citoyens (CRC). Nombreux sont les citoyens à composer le numéro d'urgence 310-4141 ou le 911 pour une assistance immédiate. Or, cette ligne reçoit aussi diverses demandes non urgentes pour faire une plainte qui ne nécessite aucun déplacement de policiers et qui n'implique aucun suspect ni témoin, ou pour demander des conseils ou des informations d'ordre général. Afin d'offrir un service personnalisé et rapide aux citoyens, ces appels sont à présent traités par le CRC, et ce, en moins de 48 heures. Cela permet aux citoyens d'interagir facilement et rapidement avec un policier. La satisfaction des citoyens et les nombreuses retombées positives pour la Sûreté font de cette initiative un succès.

GESTION DES ENQUÊTES SUR LES CRIMES EN SÉRIE

La Sûreté coordonne les enquêtes en matière de crimes sériels au Québec dans le cadre d'une structure de Gestion des enquêtes sur les crimes en série (GECS) au sein de laquelle les services de police québécois travaillent en partenariat afin d'identifier rapidement les crimes commis et de procéder aux arrestations. En 2018, un coordonnateur provincial est dédié exclusivement à la gestion des enquêtes sur les crimes sériels. Ces efforts quotidiens en matière de coordination ainsi que la mise en commun des forces policières permettent de mieux protéger les victimes potentielles. À cet égard, plus de 120 enquêtes nécessitant la mise en place d'une structure GECS ont été déclenchées en 2018-2019.

CYBERCRIMINALITÉ

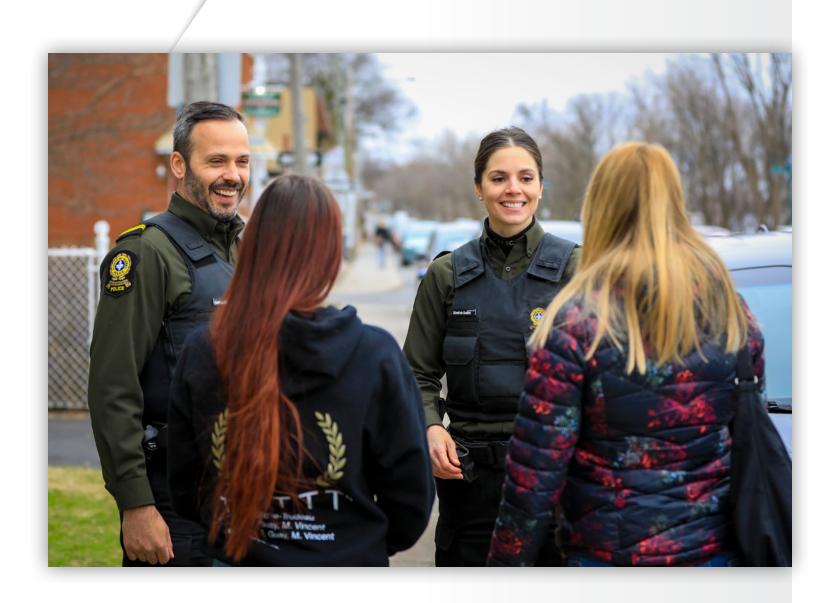
En 2018-2019, la Sûreté a revu son offre de service en matière de cybercriminalité et a bonifié le nombre de ressources qui y sont allouées. Le mandat de l'équipe dédiée aux enquêtes sur la cybercriminalité consiste à effectuer de la cybersurveillance, à mener des enquêtes complexes impliquant notamment du piratage informatique et à soutenir les corps de police municipaux ainsi que les unités de la Sûreté dans la réalisation de leurs enquêtes. L'augmentation des effectifs attitrés à la cybercriminalité a notamment permis d'éliminer les délais de traitement des dossiers soumis, et une équipe est maintenant majoritairement dédiée à la cybersurveillance. La Sûreté est la seule organisation policière au Québec à détenir une équipe de cette envergure, ce qui témoigne de son engagement à lutter contre le phénomène de la cybercriminalité et à demeurer à l'affût des différents modes opératoires employés par les criminels.

RECRUTEMENT POLICIER

La Sûreté du Québec a modernisé son processus d'embauche à l'image des valeurs véhiculées par l'organisation. Une nouvelle campagne d'attraction placée sous le thème « Deviens qui tu es » a vu le jour au printemps 2018 avec une vidéo promotionnelle aux nouvelles couleurs de l'organisation. Cette campagne cible les jeunes et valorise la diversité au sein de l'organisation. Six policiers ambassadeurs ont été choisis pour faire connaître le travail et le profil requis pour devenir policier à la Sûreté. Ils sont notamment actifs sur les médias sociaux.

PARTIE 2

LES RÉSULTATS



2.1 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) vise à améliorer les services et à placer les citoyens au cœur des préoccupations de l'administration gouvernementale. Elle présente la vision de l'organisation, sa mission, ses valeurs, ses services et ses engagements à l'égard des citoyens.

SERVICES OFFERTS

Une des façons d'avoir accès aux services de la Sûreté est de communiquer avec un des 11 centres de gestion des appels (CGA) au Québec. Le personnel est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour répondre à toutes les demandes urgentes (911, 310-4141 ou *4141).

Pour les demandes non urgentes, il est possible d'appeler ou de se rendre en personne dans un des bureaux régionaux, ouverts du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 (liste disponible sur le site Web et dans la DSC). Pour les personnes qui préfèrent utiliser Internet, des formulaires sont disponibles sur le site de la Sûreté (demande de renseignements, commentaire et suggestion, signalement d'un crime, plainte).

À titre d'information, voici le nombre d'appels reçus annuellement dans les CGA et le nombre de mises à jour du site Web de la Sûreté :

TABLEAU 1 Évolution du nombre de demandes d'assistance policière

DEMANDES	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Demandes d'assistance policière traitées par l'intermédiaire des cartes d'appel ¹⁰	646 057	631 056	602 479
VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	2 %	5 %	3 %

TABLEAU 2 Évolution du nombre de mises à jour du site Web

MISES À JOUR	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Mises à jour (ajouts, retraits ou modifications de textes ou d'images) 11	543	621	605
VARIATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	-13 %	3 %	16 %

¹⁰ Une carte d'appel est créée pour chaque demande d'assistance policière.

¹¹ Sont comptabilisées uniquement les demandes de mises à jour faites à l'interne par écrit.

TABLEAU 3 Résultats des engagements relatifs aux interventions

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS 2018-2019
Intervenir à la suite de la prise d'un appel par un CGA dans les délais requis. Les appels qui nécessitent une intervention policière de priorité 1 ¹² doivent être assignés aux policiers dans un délai inférieur à 30 minutes.	En moyenne, ce délai se situe à 9 minutes ¹³ .
Accuser réception de l'ensemble des plaintes et des commentaires reçus en ligne, par l'entremise de notre site Internet.	Chaque plainte ou commentaire reçu en ligne, par l'entremise de notre site Internet, a obtenu un accusé de réception.
Répondre aux demandes de renseignements, aux commentaires, aux sug- gestions et aux plaintes reçus sur nos plateformes de médias sociaux et sur notre site Internet dans un délai de 48 heures ouvrables.	La grande majorité des demandes ont obtenu une réponse dans un délai de 48 heures ouvrables.
Assurer, entre 7 h et 22 h, un suivi auprès des citoyens selon la cible établie de 80 % des cas (personne ou véhicule suspect, véhicule abandonné, paix et bon ordre).	87,4 % des cas ont obtenu un suivi par télé- phone entre 7 h et 22 h.

MESURE DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En plus de rendre publics ses engagements envers les citoyens, la Sûreté souscrit à un processus d'amélioration continue. En effet, il existe un processus formel pour évaluer la satisfaction des citoyens qui ont contacté l'organisation ou qui ont été interpellés par celle-ci.

Pour ce faire, la Sûreté a eu recours à une firme privée de sondages pour mesurer la satisfaction de la clientèle ainsi que son niveau de confiance envers l'organisation. Les résultats portant sur le niveau de confiance se trouvent à la section 2.2 du rapport (objectif 1.a du *Plan stratégique 2016-2020*). La réalisation d'un sondage concernant la satisfaction de la clientèle est prévue en 2019-2020.

FAVORISER L'ACTION BÉNÉVOLE DES EMPLOYÉS

C'est par des actions bénévoles que certains des employés de la Sûreté témoignent de leur engagement auprès du citoyen, une des quatre valeurs fondamentales de l'organisation. Le bénévolat est un geste gratuit (sans rémunération), posé volontairement, libre de contrainte ou d'obligation, qui est encouragé par la Sûreté puisqu'il favorise le rapprochement communautaire et renforce ainsi l'accomplissement de sa mission. À titre d'exemples :

Transports d'organes à la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec participe au programme des transports d'organes avec l'Association canadienne des dons d'organes et Transplants Québec depuis juin 1995.

Pour ce faire, la Sûreté dispose de quatre véhicules dédiés spécifiquement aux activités de transports d'organes et d'équipes médicales disposés stratégiquement sur le territoire québécois. Le programme des transports d'organes au sein de la Sûreté est administré par un coordonnateur provincial, appuyé par un coordonnateur régional (4) dans chacune des équipes de bénévoles.

En 2018-2019, 112 policiers bénévoles ont fait partie des différentes équipes de transports d'organes. Au total, 190 transports ont été effectués sur une distance de plus de 38 850 km, ce qui implique plus de 625 heures de bénévolat pour les policiers.

Équipe équestre

Le rapprochement communautaire fait partie de la mission de la Sûreté. Il contribue notamment à créer des milieux de vie sécuritaires, à faire de la prévention et à rendre l'organisation accessible à tous. Le projet équestre, créé en 2017, s'inscrit dans

¹² Le code de priorité associé à l'appel de service est défini en fonction de la nature de l'événement et de l'analyse des circonstances qui l'entourent. Une intervention de priorité 1 représente un événement nécessitant l'assignation immédiate ou à l'intérieur de 30 minutes d'un policier. Les événements de priorités 2 et 3, quant à eux, représentent un événement nécessitant l'assignation sur rendez-vous, avec ou sans déplacement.

¹³ Les données pour les priorités 1 représentent les événements traités dans les CGA disposant de la nouvelle technologie du Système intégré de radiocommunications policières (SIRP), soit 99,3 % des événements provinciaux pour l'année financière 2018-2019.

cette optique et se veut un outil supplémentaire pour rejoindre un public diversifié et, plus particulièrement, une population vulnérable que sont entre autres les enfants malades, les personnes handicapées ainsi que les aînés.

En 2018-2019, ce sont 12 cavaliers, 38 accompagnateurs équestres et six personnes attitrées au transport qui ont permis aux citoyens d'avoir un contact avec les chevaux canadiens et miniatures de l'organisation.

Corvée au Camp Papillon

Le samedi 26 mai 2018 marquait la 33° édition de la corvée au Camp Papillon. Ce camp situé à Saint-Alphonse-Rodriguez est un des plus importants camps adaptés pour les enfants handicapés en Amérique du Nord. Au cours de la journée de la corvée, les employés de la Sûreté, leurs amis et les membres de leur famille collaborent avec les bénévoles d'Hydro-Québec et ceux de la Société de transport de Montréal (STM) pour aménager le camp avant l'arrivée des jeunes. Ainsi, c'est environ 80 personnes, incluant des élèves de l'école de l'Érablière et du collège Jean-Eudes, qui se sont impliquées dans l'activité.

Implication bénévole des policiers

Plusieurs policiers s'impliquent dans leur milieu par le biais d'activités bénévoles, notamment en lien avec la prévention du suicide et l'aide aux victimes d'actes criminels.

2.2 PLAN STRATÉGIQUE

La Sûreté du Québec a réalisé un exercice de réflexion qui lui a permis de faire une analyse de son contexte externe et de dégager divers enjeux dont elle doit tenir compte dans la planification de ses services. Cet exercice l'a amenée à adopter un plan stratégique pour la période 2016-2020, lequel compte trois orientations, cinq axes et neuf objectifs lui permettant de choisir des actions qui répondront aux deux enjeux ciblés, soit d'être une organisation de confiance centrée sur sa mission de sécurité publique et d'être une organisation performante.

CONTEXTE EXTERNE

Réseau routier

Bien que les collisions mortelles et celles avec blessés graves soient en régression, il n'en demeure pas moins que le comportement des usagers de la route continue à être une préoccupation importante. Parmi les enjeux de sécurité routière figurent les causes les plus fréquentes de collisions et les principaux facteurs aggravants des blessures. Il s'agit notamment de la vitesse, de la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue, du non-respect du port de la ceinture de sécurité et de la distraction au volant causée par l'utilisation de nouvelles technologies. La Sûreté dessert environ 75 % ¹⁴ du réseau routier de la province, en plus d'avoir compétence exclusive pour appliquer le Code de la sécurité routière sur les autoroutes ¹⁵. C'est à ce titre qu'elle a élaboré la *Politique en matière de sécurité routière 2013-2020*, puis le *Plan d'action en sécurité routière 2016-2020*, qui lui permettront de faire face à ces enjeux.

Réseau récréotouristique

Les activités récréotouristiques doivent pouvoir être pratiquées en toute sécurité tant par les Québécois que par les visiteurs. L'arrivée de nouveaux types de véhicules sur le marché ainsi que l'augmentation du nombre de véhicules récréotouristiques en circulation préoccupent la Sûreté. La circulation des véhicules hors route est en hausse depuis plusieurs décennies sur le territoire québécois. C'est plus de 33 500 km¹⁶ de sentiers qui sont réservés à la pratique de la motoneige, alors que les sentiers destinés aux véhicules tout-terrain s'étendent sur environ de 25 000 km¹⁷. En ce qui concerne l'activité nautique, la Sûreté est susceptible de patrouiller sur 511 plans d'eau navigables, ce qui représente un défi au chapitre de la surveillance policière et de l'application des lois de compétence fédérale. Voilà pourquoi elle a élaboré le *Plan d'action récréotouristique 2016-2020* en collaborant avec les partenaires des différents secteurs récréotouristiques.

¹⁴ Direction des ressources informationnelles (DRI), Statistiques territoriales, Sûreté du Québec, 15 mars 2017.

¹⁵ Code de la sécurité routière du Québec, RLRQ c. C-24.2, art. 634.1, Gouvernement du Québec, 1993.

¹⁶ Nature-Action Québec, Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de motoneige au Québec, Belœil, juin 2011, p. 3.

¹⁷ Fédération québécoise des clubs quads, 21 avril 2015 et DRI, Statistiques territoriales, Sûreté du Québec, 15 mars 2017.

L'évolution de la criminalité

Les menaces comme l'extrémisme violent, le terrorisme ou les nouveaux phénomènes tels que la radicalisation de certains jeunes ont amené le gouvernement du Québec à publier le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.* De plus, le crime organisé, toujours actif, reste pour la Sûreté une de ses priorités de lutte contre le crime.

Une présence de plus en plus visible

Le rôle du policier n'est plus seulement associé à la répression et à la prévention, mais aussi à la collaboration, par exemple avec des élus ou avec d'autres organismes. Les policiers peuvent aussi être exposés au jugement de la population, qui est à l'affût de tout ce qui peut être diffusé dans les médias sociaux.

L'optimisation des ressources

Dans les prochaines années, l'équilibre budgétaire et l'utilisation optimale des fonds publics resteront une priorité pour tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

RÉSULTATS EN BREF - PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

AXES ET OBJECTIFS	INDICATEURS
OFFRE DE SERVICE ET CONFIANCE	
	Indice de confiance des citoyens
1. Maintenir la confiance du public à l'égard de l'organisation	Taux de satisfaction global de la relation avec le policier-parrain par région
	Taux d'avancement de la restructuration organisationnelle
2. Renforcer la capacité opérationnelle de manière équitable en misant sur une gestion flexible des ressources	Indice de satisfaction des citoyens et des élus par région
SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE	
	Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier
3. Optimiser nos stratégies d'intervention auprès des usagers du réseau routier et des plans d'eau du territoire desservi par la Sûreté et auprès des utilisateurs de véhicules hors route	Nombre de collisions mortelles et avec blessés sur les plans d'eau
	Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule hors route
LUTTE CONTRE LE CRIME	
4. Maintenir un milieu de vie sécuritaire en prévenant la criminalité et en luttant contre celle-ci	Taux de soumission des rapports d'enquête au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour les types de crimes ciblés
	Indice du sentiment de sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie
5. Lutter contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme	Mise en œuvre des actions dont la Sûreté est responsable dans le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble
SAINE GESTION DES RESSOURCES	
6. Miser sur le plein potentiel du personnel en instaurant une approche intégrée en matière de santé au travail	Nombre moyen de jours d'absence pour maladie (policiers et civils)
7. Contrôler l'évolution des coûts de fonctionnement	Coût moyen par policier pour les services de base
7. Contrôler l'évolution des coûts de fonctionnement	Coût moyen par policier pour les services spécialisés
UTILISATION OPTIMALE DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES	
8. Implanter des solutions favorisant une mobilité accrue	Nombre de solutions déployées pour les activités de gendarmerie et d'enquête
9. Concentrer les ressources sur les services mission	Nombre de services de commodité partagés, conformément à l'architecture d'entreprise gouvernementale

CIBLES 2016-2020	RÉSULTATS 2016-2020	CIBLES ANNUELLES 2018-2019	RÉSULTATS 2018-2019	PAGE
8,2/10	7,5/10	Réaliser un sondage et analyser les données	✓ Atteint	28
7/10 en 2017-2018 et 7,5/10 en 2019-2020 pour chacune des régions	7,8/10	Mise en place de deux actions visant à optimiser l'application du programme de parrainage	Partiellement atteint	29
100 %	Atteint en 2017-2018			
8/10 pour chacune des régions	6,9/10 pour l'indice de satisfaction des élus Sondage sur la satisfaction des citoyens à venir en 2019-2020	Réaliser deux actions assurant le déploiement provincial du Centre de réponse aux citoyens (CRC) ainsi que la satisfaction des clients	✓ Atteint	30
Réduction par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 1 060,8 entre 2011-2012 et 2015-2016)	12 %	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années	✓ Atteint	32
Réduction par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 16 entre 2011-2012 et 2015-2016)	J 37,5 %	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années	Non atteint	33
Réduction par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 240,8 entre 2011-2012 et 2015-2016)	11,7 %	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années	√ Atteint	33
Augmentation du taux pour la période de 2016-2020 en comparaison avec le taux de 2012-2016	Exploitation sexuelle des enfants (2016-2019) 5 % Crime organisé (2017-2019) 11 % Agression sexuelle (2018-2019) 6 %	Optimiser les pratiques, les contrôles et la concertation des intervenants en matière d'agression sexuelle	√ Atteint	34
8,6/10	8,8/10	Déployer les orientations en matière de prévention	√ Atteint	35
100 % des actions réalisées en 2018	Atteint	Poursuivre les actions pour lesquelles la Sûreté s'est engagée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i>	√ Atteint	35
Réduction de 5 % en 2017-2018 et de 10 % en 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2015-2016	↑ 3,2 % global↑ 5,3 % civils↓ 1,2 % policiers	Diminution de 5 % du nombre de jours d'absence maladie	√ Atteint	36
Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 (établi à 165 110 \$ en 2016)	187 066 \$	Mettre en place des mesures afin de suivre	Partiellement	37
Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 (établi à 193 182 \$ en 2016)	227 679 \$	l'évolution du coût des services policiers	atteint	37
Deux en 2017-2018 et deux en 2019-2020	Deux solutions déployées en 2017-2018	Amorcer des actions pour la mise en place de solutions déployées en 2019-2020	√ Atteint	38
Un en 2017-2018 et un en 2019-2020	Un service partagé en 2018-2019 Un partage débuté en 2018-2019	Concéder des services de commodité	Partiellement atteint	38

ENJEU 1 : Une organisation de confiance centrée sur sa mission de sécurité publique

La population et les élus doivent avoir pleine confiance en la Sûreté. Celle-ci doit demeurer à l'affût des préoccupations de ses clientèles afin de répondre à sa mission première, qui est de maintenir la paix et l'ordre et d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Pour répondre à cet enjeu, des actions en sécurité routière et récréotouristique sont menées. De plus, les efforts portent sur la lutte contre la criminalité, notamment contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. Finalement, une nouvelle structure plus souple est mise en place afin de dégager des ressources policières directement affectées aux services de première ligne.

ORIENTATION 1 : RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

AXE: OFFRE DE SERVICE ET CONFIANCE

	OBJECTIF DU PLAN STRATÉG	IQUE 2016-2020	
	Maintenir la confiance du public à l'égar	d de l'organisation	
	INDICATEURS	CIBLES STRATÉGIQUES	RÉSULTATS
1.a	Indice de confiance des citoyens	8,2/10 (établi à 8,2/10 en 2016)	7,5/10
1.b	Taux de satisfaction global de la relation avec le policier-parrain par région	7/10 pour chacune des régions en 2017-2018 7,5/10 pour chacune des régions en 2019-2020	7,8/10

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
1.a Réaliser un sondage et analyser les données	✓ Atteint

Du 23 novembre au 20 décembre 2018, un sondage mesurant le sentiment de sécurité et la confiance des citoyens a été réalisé. 2 513 citoyens ont participé au sondage par téléphone ou en remplissant un questionnaire en ligne. Contrairement au sondage réalisé en 2016, ce dernier ne visait pas uniquement les citoyens ayant été interpellés ou ayant communiqué avec la Sûreté, mais l'ensemble des citoyens habitant les huit régions regroupant les postes MRC de la Sûreté. Ainsi, le niveau de confiance moyen des citoyens obtenu en 2018, soit de 7,5/10, ne peut être comparé à celui obtenu en 2016, car la méthodologie est différente. Plus spécifiquement, la majorité des répondants disent avoir grandement confiance envers les policiers et policières de la Sûreté et en leur capacité d'assurer leur sécurité dans leur milieu de vie. Les données suivantes présentent les résultats pour chacune des régions desservies par la Sûreté :

TABLEAU 4 Indice de confiance des citoyens

RÉGION	RÉSULTAT (sur 10)
Montérégie	7,3
Estrie-Centre-du-Québec	7,4
Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	7,6
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7,7
Mauricie-Lanaudière	7,5
Outaouais-Laurentides	7,2
Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,9
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	8,0
TOTAL	7,5

De plus, la Sûreté ayant été pleinement engagée dans des opérations d'assistance aux sinistrés au printemps 2017, l'activité concernant la création de capsules vidéo afin de faire connaître davantage l'organisation auprès de la population et de mettre en valeur le travail des policiers a été repoussée en 2018. Ainsi, quatre capsules « Rencontre avec un expert » sont produites et diffusées sur les différentes plateformes de médias sociaux utilisées par la Sûreté (YouTube, Twitter, Facebook, Instagram). Elles traitent des corps de métiers suivants : plongeur, motard, expert en reconnaissance de droque et agent sauveteur.

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
1.b Mise en place de deux actions visant à optimiser l'application du programme de parrainage	Partiellement atteint

La Sûreté du Québec mise sur son programme de parrainage des municipalités pour créer des liens avec les décideurs et intervenants municipaux, tels que les élus et leurs représentants, les organismes communautaires, les regroupements de citoyens, les directeurs d'école et les commerçants. La multiplication des contacts entre les policiers-parrains et les intervenants clés favorise la connaissance approfondie du territoire et de ses ressources ainsi que la proximité avec les citoyens et les échanges sur les besoins en sécurité publique. Elle favorise une plus grande implication des partenaires dans la résolution des problèmes locaux.

Deux actions sont prises en vue d'optimiser le programme de parrainage des municipalités. La première consiste à réaliser des actions spécifiques afin de favoriser la mobilisation des policiers-parrains dans leur municipalité. Sur 103 postes de MRC, 36 ont tenu des activités de mobilisation auprès de leurs parrains en 2018-2019. Une mauvaise interprétation dans la compilation des renseignements des activités de mobilisation peut expliquer ce résultat puisque l'ensemble des postes MRC a été actif en termes de parrainage dans leur MRC. En effet, en 2018-2019, les besoins des élus ont été recueillis par les policiers-parrains et les responsables de poste, et ce, pour les 103 postes MRC. Il en est de même pour l'identification des problématiques locales, leur traitement et le suivi auprès des élus et représentants municipaux. La totalité des postes MRC ont ainsi tenu des activités de parrainage dans leurs municipalités. Il est d'ailleurs probable que cet exercice ait contribué à augmenter la satisfaction des élus à l'égard de leur relation avec le policier-parrain.

La seconde action est de réaliser un sondage auprès des policiers-parrains pour établir un état de situation du programme de parrainage. L'invitation à participer au sondage réalisé dans la plateforme informatique SurveyMonkey et qui s'est déroulé du 21 novembre 2018 au 6 janvier 2019 a été acheminée par voie de messagerie électronique auprès de 927 policiers-parrains.

De plus, l'appréciation du parrainage par les élus prévue en 2017-2018 avait été reportée en 2018-2019, en raison du nombre important de nouveaux élus à la suite des élections municipales de novembre 2017. Ainsi, le sondage a été réalisé entre le 8 février et le 8 mars 2019. Une population de 7 301 maires, préfets, directeurs généraux et conseillers municipaux a été invitée à y participer.

Le taux de satisfaction global de la relation des élus avec le policier-parrain a dépassé la cible de 7 sur 10 avec une note de 7,8 sur 10. La cible a aussi été atteinte dans chacune des 8 régions avec des taux égaux ou supérieurs à 7. Les données suivantes présentent les résultats pour chacune des régions desservies par la Sûreté :

TABLEAU 5 Taux de satisfaction global de la relation des élus avec le policier-parrain

RÉGION	RÉSULTAT (sur 10)
Montérégie	7,8
Estrie-Centre-du-Québec	8,0
Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	8,2
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8,0
Mauricie-Lanaudière	7,9
Outaouais-Laurentides	7,1
Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean	7,0
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	8,1
TOTAL	7,8

	OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020 Renforcer la capacité opérationnelle de manière équitable en misant sur une gestion flexible des ressources		
4			
	INDICATEURS	CIBLES STRATÉGIQUES	RÉSULTATS
2.a	Taux d'avancement de la restructuration organisationnelle ¹⁸	100 %	✓ Atteint en 2017-2018
2.b	Indice de satisfaction des citoyens et des élus par région	8/10 pour chacune des régions	6,9/10 pour l'indice de satisfaction des élus Sondage sur la
			satisfaction des citoyens à venir en 2019-2020

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
2.b Réaliser deux actions assurant le déploiement provincial du Centre de réponse aux citoyens (CRC) ainsi que la satisfaction des clients	√ Atteint

¹⁸ Cet objectif répond à un des choix budgétaires du Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille Sécurité publique 2017-2018, soit celui d'optimiser la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec.

Le CRC vise à offrir une alternative pour le citoyen qui communique avec la Sûreté via le Centre de gestion des appels (CGA). Ainsi, le préposé peut diriger le citoyen vers le CRC pour le traitement de certains types d'appels ou demandes d'informations qui ne nécessitent pas de déplacement policier. Le traitement de ces appels est effectué par un policier directement par téléphone avec le citoyen.

La première action, soit le déploiement d'un CRC par district, est réalisée, ce qui assure une meilleure efficacité du service et des ressources.

La deuxième action, qui consiste à réaliser le sondage de satisfaction des citoyens ayant utilisé le CRC dans les quatre districts, est également réalisée. En effet, chaque citoyen qui fournit une adresse courriel lors de la rédaction d'un dossier a la possibilité de répondre au sondage. Ainsi, les citoyens ayant utilisé les services du CRC peuvent y exprimer leur satisfaction et leurs commentaires relativement aux services qu'ils ont reçus. Ce sondage permet de modifier ou de bonifier l'offre de service du CRC envers le citoyen. En 2018-2019, il y a eu 561 répondants au sondage de satisfaction des services du CRC. La moyenne pondérée de satisfaction est de 9,7/10, alors que le taux moyen de satisfaction ciblé était de 8,5/10.

Enfin, en ce qui concerne l'indice de satisfaction des citoyens et des élus, deux sondages distincts ont été prévus pour l'évaluer soit un premier en 2018-2019 visant la satisfaction des élus, et un second en 2019-2020 visant celle des citoyens.

Ainsi, pour l'année 2018-2019, 7 301 maires, préfets, directeurs généraux et conseillers municipaux provenant des municipalités desservies par la Sûreté du Québec ont été approchés afin de connaître leur niveau de satisfaction envers les services de la Sûreté du Québec. Parmi ces 7 301 personnes ciblées, 1 269 ont répondu. Selon les réponses obtenues, la satisfaction globale des élus est de 6,9/10 pour l'ensemble des répondants par rapport à 6,4/10 en 2016. Les données suivantes présentent les résultats pour chacune des régions desservies par la Sûreté:

TABLEAU 6 Indice de satisfaction des élus

RÉGION	RÉSULTAT (sur 10)
Montérégie	6,6
Estrie-Centre-du-Québec	7,2
Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches	7,2
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7,0
Mauricie-Lanaudière	6,9
Outaouais-Laurentides	6,1
Côte-Nord-Saguenay-Lac-Saint-Jean	6,8
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	7,4
TOTAL	6,9

AXE: SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

3

OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Optimiser nos stratégies d'intervention auprès des usagers du réseau routier et des plans d'eau du territoire desservi par la Sûreté et auprès des utilisateurs de véhicules hors route¹⁹

	INDICATEURS	CIBLES STRATÉGIQUES	RÉSULTATS ²⁰
3.a	Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier	Réduction par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 1 060,8 entre 2011-2012 et 2015-2016)	↓ 12 %
3.b	Nombre de collisions mortelles et avec blessés sur les plans d'eau	Réduction par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 16 entre 2011-2012 et 2015-2016)	J 37,5 %
3.c	Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule hors route	Réduction par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 240,8 entre 2011-2012 et 2015-2016)	↓ 11,7 %

CIE	RÉSULTAT	
3.a	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années concernant le nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier	

La Sûreté a mis en place des outils pour déterminer les sites, les heures et les conditions accidentogènes ainsi que pour détecter les comportements à risque pouvant causer une collision. Le diagnostic obtenu guide la planification locale en matière d'éducation, de prévention, d'intervention et de communication. Il sert également d'assise à l'approche stratégique en résolution de problème (ASRP).

TABLEAU 7 Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule routier

TYPE DE COLLISION	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Collision mortelle	227	242	232	252	215	264
Collision avec blessés graves	638	758	703	713	695	791
TOTAL	865	1 000	935	965	910	1 055
MOYENNE (entre 2013-201					973	

En 2018-2019, le nombre de collisions mortelles a diminué de 5,8 % comparativement à la moyenne des cinq dernières années. Plus précisément, il y a eu 14 collisions mortelles de moins, soit 227, comparativement à la moyenne des cinq dernières années, qui était de 241.

En ce qui a trait au total des collisions avec blessés graves, il a diminué de 12,8 % comparativement à la moyenne des cinq dernières années. Il y a eu 94 collisions avec blessés graves de moins; la moyenne des cinq dernières années était de 732, comparativement à 638 en 2018-2019.

¹⁹ Cet objectif répond à un des choix budgétaires du *Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille Sécurité publique 2017-2018*, soit celui de poursuivre, en partenariat, les actions découlant de la *Politique en sécurité routière 2013-2020*, dans l'objectif de maintenir à la baisse les collisions causant des lésions corporelles ou la mort.

²⁰ Par rapport à la moyenne du nombre de collisions mortelles et avec blessés depuis l'année 2016-2017.

Au total, les collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule routier ont diminué de 11,1 % en 2018-2019, soit 865 collisions, comparativement à la moyenne des cinq dernières années, qui était de 973.

CI	CIBLE ANNUELLE 2018-2019					
3.	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années concernant le nombre de collisions mortelles et avec blessés sur les plans d'eau	Non atteint				

Sur les plans d'eau, on enregistre une légère augmentation des collisions mortelles et avec blessés graves ou légers de 3,4 %, soit 12 collisions en 2018-2019, comparativement à la moyenne des cinq dernières années, qui était de 11,6. En 2018-2019, la Sûreté a effectué un total de 3 051 interventions nautiques sur les quais et les plans d'eau ainsi qu'aux abords de ces derniers. Ces interventions concernent notamment la non-conformité par rapport aux équipements obligatoires, les manœuvres dangereuses et la capacité de conduire affaiblie.

TABLEAU 8 Nombre de collisions mortelles et avec blessés impliquant une embarcation

TYPE DE COLLISION	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Collision mortelle	1	0	0	0	4	2
Collision avec blessés	11	9	9	10	14	10
TOTAL	12	9	9	10	18	12
MOYENNE (entre 2013-201					11,6	

La Sûreté a par ailleurs poursuivi l'optimisation de ses ressources humaines et matérielles en fonction du diagnostic récréotouristique produit à l'échelle régionale.

С	IBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
3.	c Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années concernant le nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule hors route	✓ Atteint

En 2017-2018, une variation à la baisse est observée en ce qui a trait aux collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule hors route. Elles ont diminué de 6,4 % pour atteindre 214 collisions, alors que la moyenne des cinq dernières années était de 228.6.

TABLEAU 9 Nombre de collisions mortelles et avec blessés impliquant un véhicule hors route

TYPE DE COLLISION	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Collision mortelle	44	39	44	59	61	50
Collision avec blessés graves	170	181	160	166	195	188
TOTAL	214	220	204	225	256	238
MOYENNE (entre 2013-201					228,6	

La Sûreté intervient tant dans les sentiers qu'aux croisements de ceux-ci et des chemins publics ainsi qu'à tous les endroits où la conduite hors route est pratiquée. De plus, elle étend désormais ses interventions de prévention aux points de vente ou de location de véhicules hors route. Parmi les comportements ciblés, on note la vitesse excessive, l'absence de casque, le non-respect de la signalisation et la capacité de conduire avec facultés affaiblies. En 2018-2019, la Sûreté a effectué un total de 4 368 interventions auprès des utilisateurs de véhicules hors route.

AXE: LUTTE CONTRE LE CRIME

	OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020						
4	Maintenir un milieu de vie sécuritaire en prévenant la criminalité et en luttant contre celle-ci						
	INDICATEURS	CIBLES STRATÉGIQUES	RÉSULTATS				
4.a	Taux de soumission des rapports d'enquête au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour les types de crimes ciblés	Augmentation du taux de soumission des rapports d'enquête au DPCP pour la période de 2016-2020 en comparaison avec le taux de 2012-2016	Exploitation sexuelle des enfants 5 % Crime organisé 11 % Agression sexuelle 6 %				
4.b	Indice du sentiment de sécurité des citoyens dans leur milieu de vie	8,6/10 (établi à 8,6/10 en 2012)	8,8/10 ²¹				

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
4.a Optimiser les pratiques, les contrôles et la concertation des intervenants en matière d'agression sexuelle	✓ Atteint

Les efforts investis par la Sûreté en 2018-2019 en matière d'agression sexuelle en termes de prévention, d'intervention et de communication ont permis d'augmenter le taux de soumission des rapports d'enquête au DPCP de 6 % par rapport au taux moyen pour la période de 2012-2016.

Par ailleurs, la consolidation de la Stratégie provinciale de lutte contre le crime organisé ainsi que les différentes opérations visant à maintenir une pression constante sur le crime organisé se sont poursuivies en 2018-2019. Celles-ci ont contribué à une augmentation de 11 % du taux de soumission des rapports d'enquête au DPCP par rapport à celui de 2012-2016.

Enfin, malgré que les résultats cumulatifs des trois dernières années aient diminué de 5 % par rapport à ceux des quatre années précédentes, le taux de soumissions des dossiers au DPCP a augmenté de 1 % en 2018-2019 par rapport à l'année précédente. De plus, la moyenne annuelle de dossiers traités pour les années comprises entre 2016 et 2019 a connu une augmentation significative de 55 % par rapport à la moyenne annuelle des années 2012 à 2016. Cette hausse démontre les efforts menés au quotidien afin de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

En 2018-2019, une des activités ciblées vise le déploiement d'une structure de coordination afin d'accroître le contrôle des délinquants à haut risque de récidive en matière de crimes graves, violents ou à caractère sexuel. Cette structure, qui assure un suivi administratif et opérationnel de tels sujets, est composée de répondants identifiés sur l'ensemble du territoire du Québec. Elle optimise ainsi le suivi et le contrôle de ces délinquants à l'échelle provinciale.

En aval des enquêtes menées au quotidien en matière d'agression sexuelle, un renforcement du contrôle administratif (classification, alimentation, etc.) des dossiers a été instauré. Ainsi, une révision semestrielle de l'ensemble des dossiers est instituée en 2018-2019.

Enfin, les travaux du Comité de vérifications et d'observations intersectoriel des enquêtes (VOIE) en matière d'agression sexuelle sont initiés en 2018-2019. Avec la collaboration d'organismes publics et communautaires, le Comité VOIE a le mandat d'examiner le traitement de dossiers d'agression sexuelle classés non fondés et non solutionnés. Il s'est réuni à trois reprises, soit en octobre et novembre 2018 ainsi qu'en janvier 2019. Ces rencontres permettent d'établir une collaboration entre les

²¹ La méthodologie du présent sondage utilise une échelle de 0 à 10, alors que l'échelle du sondage de 2011-2012 était de 1 à 10.

organismes qui œuvrent auprès des victimes d'agression sexuelle en plus de favoriser la concertation de ces derniers afin d'identifier les meilleures pratiques policières dans le domaine.

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
4.b Déployer les orientations en matière de prévention	√ Atteint

Du 23 novembre au 20 décembre 2018, un sondage mesurant le sentiment de sécurité et la confiance des citoyens a été réalisé. 2 513 citoyens ont ainsi participé au sondage par téléphone ou en remplissant un questionnaire en ligne. Selon les résultats obtenus, le sentiment de sécurité dans le milieu de vie des citoyens en 2018 est de 8,8/10. Une majorité des citoyens (55 %) considère que les policiers de la Sûreté contribuent beaucoup à leur sentiment de sécurité dans leur milieu de vie.

Depuis 2017, une approche organisationnelle en prévention est développée, visant globalement à promouvoir une vision valorisante de la prévention, à développer des stratégies basées sur les grandes tendances de la criminalité et des problèmes émergents, à accroître l'expertise policière en prévention et à développer des outils pertinents et efficaces en soutien aux activités auprès de la population visée. En 2018-2019, la Sûreté a procédé à une optimisation de la gestion des ressources en prévention en priorisant l'amélioration de l'offre de service jeunesse, la formation des acteurs clés du terrain aux enjeux d'efficacité et de partenariat en prévention auprès des jeunes et le développement d'outils policiers venant maximiser l'impact de stratégies préventives et de sécurité quotidienne auprès de clientèles cibles (commerçants, aînés, jeunes, etc.)²².

E	OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020		
3	Lutter contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ²³		
	INDICATEUR	CIBLE STRATÉGIQUE	RÉSULTAT
est resp gouverr	œuvre des actions dont la Sûreté consable dans le Plan d'action nemental 2015-2018 <i>La radicalisation au</i> : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble	100 % des actions réalisées en 2018	√ Atteint

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
Poursuivre les actions pour lesquelles la Sûreté s'est engagée dans cadre du Plan d'action gouver- nemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i>	✓ Atteint

Afin d'apporter une réponse concertée, cohérente et prompte au phénomène de la radicalisation, le gouvernement du Québec a adopté le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*, lequel est reconduit jusqu'en mars 2019. Sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, ce plan est issu de la concertation de neuf ministères, dont le ministère de la Sécurité publique, ainsi que de deux organismes. Il cible quatre axes d'intervention sous lesquels sont regroupés 59 mesures et moyens d'action. Préoccupée par ce phénomène, la Sûreté collabore avec le ministère de la Sécurité publique à la réalisation des mesures présentées à l'annexe 1. À l'exception d'une mesure dont les travaux se poursuivent, les mesures prévues ont toutes été mises en œuvre et plusieurs d'entre elles font l'objet d'activités en continu.

²² Les travaux prévus en 2018-2019 liés au développement d'un guide d'implantation pour l'approche organisationnelle ont été suspendus en raison de changements de structure organisationnelle.

²³ Cet objectif répond à un des choix budgétaires du Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille Sécurité publique 2017-2018, soit celui de participer aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation.

ENJEU 2: Une organisation performante

À l'instar des ministères et organismes gouvernementaux, la Sûreté agit de façon à ce que chaque investissement ait un effet réel sur sa mission première, que ce soit par la réduction de ses dépenses, l'amélioration de la santé au travail de ses employés ou le renouvellement de ses ressources matérielles et informationnelles. Ainsi, une meilleure gestion des ressources permet à l'organisation d'être plus efficiente et plus performante.

ORIENTATION 2 : GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE OPTIMALE

AXE: SAINE GESTION DES RESSOURCES

L	OBJECTIF DU PLAN STRATÉG	IQUE 2016-2020		
0	Miser sur le plein potentiel du personnel en instaurant une approche intégrée en matière de santé au travail ²⁴			
INDICATEUR		CIBLE STRATÉGIQUE	RÉSULTAT	
Nombre (policier	e moyen de jours d'absence pour maladie - et civil)	Réduction de 5 % en 2017-2018 et de 10 % en 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2015-2016 (établi à 17 jours/année pour les policiers et à 15,1 jours/année pour les civils)	↑ 3,2 % global↑ 5,3 % civils↓ 1,2 % policiers	

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
Diminution de 5 % du nombre de jours d'absence maladie	√ Atteint
	↓ 8,1 % global
	1 9,3 % civils
	√ 23,5 % policiers

En 2018-2019, des travaux ont été menés afin de poursuivre l'implantation de l'approche intégrée en matière de santé au travail commencée en 2016-2017. Les activités de la Cellule d'intervention en absentéisme (CI-A) mises en place en 2017 ont été prises en charge par une structure permanente constituée par des répondants sur tout le territoire. Cette nouvelle structure permet d'influencer la gestion rapprochée des ressources humaines et de prioriser le retour au travail. Les travaux du sous-comité paritaire se sont poursuivis pour optimiser les procédures quant à la gestion de l'absentéisme des policiers en conformité avec l'Annexe C du Contrat de travail entre le gouvernement du Québec et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. La diffusion du programme renouvelé en matière de retour au travail ainsi que de la nouvelle politique en matière d'incivilité, de conflit et de harcèlement en milieu de travail s'est poursuivie auprès des gestionnaires d'unité. La sensibilisation et la promotion de la prévention au travail sont réalisées par la diffusion de fiches de prévention et d'information sur divers sujets en matière de santé au travail.

Pour ce qui est de la réduction du nombre de jours d'absence par employé, on constate que la cible annuelle de 5 % prévue au plan d'action organisationnel a été atteinte puisqu'elle est passée de 32,1 jours totaux pour les policiers et les civils en 2015-2016 à 29,5 jours en 2018-2019, ce qui correspond à une réduction de 8,1 %. De façon plus détaillée, il y a eu une hausse de 9,3 % (16,5 jours/année) pour les effectifs civils et une diminution de 23,5 % (13,0 jours/année) pour les effectifs policiers. La diminution du nombre des jours d'absence chez les policiers est le fruit d'une meilleure concertation entre les acteurs impliqués (gestionnaires, employés, conseillers en invalidité et conseillers en gestion des ressources humaines), des efforts

²⁴ Cet objectif répond au choix budgétaire du Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille Sécurité publique 2017-2018.

consentis dans les dernières années par l'organisation en matière de gestion de l'absentéisme ainsi que de la possibilité prévue au contrat de travail de permettre l'assignation temporaire des policiers à des tâches administratives.

7	OBJECTIF DU PLAN STRATÉ	GIQUE 2016-2020	
	Contrôler l'évolution des coûts de fonctionnement		
	INDICATEURS	CIBLES STRATÉGIQUES	RÉSULTATS
Coût me	oyen par policier pour les services	Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 ²⁵ (établi à 165 110 \$ en 2016)	187 066 \$ ²⁶
Cout moyen par policier pour les services		Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 ²⁷ (établi à 193 182 \$ en 2016)	227 679 \$ ²⁸

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
Mettre en place des mesures afin de suivre l'évolution du coût des services policiers	Partiellement atteint

Concevoir un modèle prévisionnel des dépenses par unité : volet Grande fonction des enquêtes criminelles (GFEC)

Un tableau de bord contenant plusieurs indicateurs financiers a été élaboré en collaboration avec la GFEC. Ce modèle permet de suivre les grandes catégories de dépenses, le budget, les résultats mensuels et le rapport prévisionnel. Le premier tableau de suivi est en cours d'ajustements à la suite d'une modification de structure organisationnelle.

Poursuivre les travaux du comité permanent sur le coût des services policiers

Composé de représentants des trois grandes fonctions de la Sûreté, le comité a pour mandat d'informer et sensibiliser les membres de tout élément financier ou budgétaire pertinent, de proposer différents outils ou de bonifier ceux existant afin de permettre une meilleure gestion financière à chaque niveau de gestion, de travailler sur des mandats ad hoc concernant les coûts des services policiers de la Sûreté et d'étudier les possibilités afin de réduire ceux-ci.

Une rencontre a permis d'échanger sur les enjeux budgétaires de l'exercice financier 2019-2020 et de déterminer la fréquence (trimestrielle) des rencontres statutaires qui se tiendront après la production de chaque rapport prévisionnel. Elles ont pour but d'apporter des ajustements aux orientations budgétaires prises en début d'année.

^{25~} La moyenne du taux global de l'inflation pour la période 2016-2019 est de 2,20 %.

²⁶ La moyenne de l'écart du coût moyen par policier pour les services de base pour la période 2016-2019 par rapport à celui établi en 2016 est de 6,59 %.

²⁷ Voir la note 25.

²⁸ La moyenne de l'écart du coût moyen par policier pour les services spécialisés pour la période 2016-2019 par rapport à celui établi en 2016 est de 8,39 %.

ORIENTATION 3 : MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS DE MISSION

AXE: UTILISATION OPTIMALE DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

0		OBJECTIF DU PLAN STRATÉG	IQUE 2016-2020	
O	0	Implanter des solutions favorisant une mobilité accrue		
INDICATEUR		INDICATEUR	CIBLE STRATÉGIQUE	RÉSULTAT
Nombre de solutions déployées pour les activités de gendarmerie et d'enquête			Deux en 2017-2018 et deux en 2019-2020	Deux solutions déployées en 2017-2018

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
Amorcer des actions pour la mise en place de solutions déployées en 2019-2020	√ Atteint

En plus des deux solutions déployées en totalité en 2017-2018, deux autres ont été débutées la même année et se sont poursuivies en 2018-2019. Il s'agit du remplacement des terminaux véhiculaires par une solution mobile, réalisé à 64 % (687 sur les 1 080 prévus au 31 mars 2020), et du déploiement d'ordinateurs portables permettant une connexion à distance au réseau de la Sûreté (réseau mobile LTE), réalisé à 69 % (242 sur les 350 prévus au 31 mars 2020).

0	OBJECTIF DU PLAN STRATÉG	IQUE 2016-2020	
7	Concentrer les ressources sur les services mission		
	INDICATEUR	CIBLE STRATÉGIQUE	RÉSULTAT
conform	de services de commodité partagés, ément à l'architecture d'entreprise ementale	Un en 2017-2018 et un en 2019-2020	Un service partagé en 2018-2019 Un partage débuté en 2018-2019

CIBLE ANNUELLE 2018-2019	RÉSULTAT
Concéder des services de commodité	Partiellement atteint

La migration des services mobiles et l'intégration du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) vers le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) répondent à l'orientation de moderniser les infrastructures et les actifs. La migration de la desserte policière est présentement suspendue en raison de problèmes techniques du réseau RENIR. Le CSPQ et la Sûreté ont élaboré conjointement un plan de consolidation afin d'apporter les correctifs nécessaires aux équipements, à la couverture et à la capacité du système.

Enfin, la migration des services de téléphonie est réalisée à 100 % (3 027 lignes de téléphonie transférées), et ce, depuis septembre 2018.

2.3 PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS/ACTIONS	CIBLES 2016-2020	RÉSULTATS 2016-2020	PAGE	
1. METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR ASSURER UNE SAINE GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES				
Procéder à l'inventaire des matières dangereuses	100 % de l'inventaire complété	√ Atteint	40	
Rédiger une politique d'achat des matières dangereuses	Politique d'achat rédigée	√ Atteint	41	
Entreposer et éliminer des matières dangereuses résiduelles selon les règles	100 % des matières dangereuses résiduelles sont entreposées et éliminées selon les règles	✓ Atteint	41	
2. METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR DIMINUE	R LES MATIÈRES RÉSIDUELLES			
Assurer la récupération des aménagements spécialisés des fourgons hors service	Trois aménagements spécialisés récupérés dans les fourgons hors service	√ Atteint	42	
Remplacer le réservoir destiné à la collecte et au stockage de l'huile usagée	Réservoir remplacé	✓ Atteint	43	
Sensibiliser le personnel ciblé en matière de récupération des cartouches d'encre	100 % du personnel ciblé sensibilisé	√ Atteint	43	
Acquérir un appareil à induction magnétique pour le retrait du lettrage	Appareil acquis	✓ Atteint	43	
3. METTRE EN PLACE DES MESURES PERMETTANT AUX DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES	DE RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTA	\L LIÉ		
Acquérir des véhicules banalisés écoresponsables	95 % des véhicules banalisés achetés seront écoresponsables et dotés de 4 cylindres	✓ Atteint	- 44	
de 4 cylindres	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules de 5 % d'ici 2020	Non atteint		
Réaliser une étude de faisabilité concernant l'électrification du transport	Étude de faisabilité réalisée	En cours	44	
Encourager l'utilisation des systèmes de vidéoconférence et de visiotémoignage	Augmentation de 5 % de l'utilisation des systèmes	Non atteint	45	
4. METTRE EN PLACE DES MESURES FACILITANT L	E DÉPLACEMENT PERSONNEL DES EMPLO	YÉS		
Mettre en place des mesures permettant de promouvoir des modes de transport alternatifs au voiturage en solo	Trois mesures mises en place	√ Atteint	45	
5. AUGMENTER LES ACQUISITIONS FAITES DE FAÇO	N ÉCORESPONSABLE			
Intégrer des considérations écoresponsables dans les contrats d'acquisition de moins de 25 000 \$	Quelques considérations écoresponsables intégrées	En cours	46	
Élaborer une politique d'achats écoresponsables	Politique d'achats écoresponsables rédigée	√ Atteint	46	
6. MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	NNEL DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIP	ES		
Développer un outil facilitant la prise en compte des principes de développement durable	Un outil développé	√ Atteint	47	
7. POURSUIVRE UNE DÉMARCHE PERMETTANT DE CONSERVER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA SÛRETÉ ET D'EN FACILITER LA MISE EN VALEUR				
Archiver l'ensemble des documents historiques d'ici 2020	100 % des documents historiques archivés	✓ Atteint	47	
Organiser des activités de mise en valeur du patrimoine destinées au personnel ou aux citoyens	Dix activités organisées	√ Atteint	48	

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020²⁹

Conformément à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), la Sûreté a mis en place son troisième *Plan d'action de développement durable (PADD)* composé de sept objectifs et de 16 actions organisationnelles. Les liens avec les objectifs et les résultats recherchés mentionnés dans les tableaux présentés dans cette section font référence à ceux qui sont proposés dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* du gouvernement du Québec et le *Plan d'action en développement durable 2016-2020* de la Sûreté.

Les principaux défis que doit relever la Sûreté sont la diminution des émissions des gaz à effet de serre (GES), la gestion des matières résiduelles et dangereuses, les achats écoresponsables, le transport collectif et actif ainsi que la protection du patrimoine.

Objectif gouvernemental 1.1:

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR ASSURER UNE SAINE GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

ACTION : Procéder à l'inventaire des matières dangereuses		
Cible/indicateur	100 % de l'inventaire complété	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 1 30 Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative Activité incontournable – 1 31	
Résultats	 ✓ Atteint 100 % de l'inventaire est réalisé en 2017-2018. 	

²⁹ La présentation utilisée souhaite répondre aux attentes du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et à celles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

³⁰ Le chiffre encerclé fait référence aux résultats recherchés de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2020 http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf.

³¹ Le chiffre fait référence aux cinq activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2020 http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf.

ACTION : Rédiger une politique d'achat des matières dangereuses		
Cible/indicateur	Politique d'achat rédigée	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 🕦	
	Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative	
	Activité incontournable – 1	
Résultats	✓ Atteint	
	Les règles de la politique d'achat ont été rédigées et diffusées dans une procédure intitulée Appliquer le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Ces règles déterminent les exigences d'entreposage des matières dangereuses tout en évitant la constitution de réserves excédentaires ou la nécessité de disposer de matières dangereuses périmées.	
	La procédure Appliquer le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est entrée en vigueur en janvier 2019.	

ACTION : Entreposer et éliminer des matières dangereuses résiduelles selon les règles		
Cible/indicateur	100 % des matières dangereuses résiduelles sont entreposées et éliminées selon les règles	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 🕕	
	Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative	
	Activité incontournable – 1	
Résultats	✓ Atteint	
	Le processus à suivre lors de l'entreposage d'un produit SIMDUT et l'élimination d'un produit SIMDUT expiré ou des matières dangereuses résiduelles permet d'appliquer des critères sécuritaires.	
	Une procédure Appliquer le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est entrée en vigueur en janvier 2019.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR DIMINUER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ACTION : Assurer la récupération des aménagements spécialisés des fourgons hors service				
Cible/indicateur	Trois aménagements spéci	alisés récupérés dans le	s fourgons hors servic	e
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative Activité incontournable – 1			
	✓ Atteint			
	Quatre aménagements spécialisés (espaces et modules de rangement en aluminium) qui se trouvaient dans des véhicules immobilisés ont été installés dans des véhicules neufs en 2016-2017.			
	Un aménagement spécialisé est récupéré en 2017-2018 et sera utilisé par la surveillance vidéo. Un aménagement spécialisé est récupéré en 2018-2019 et sera utilisé par l'équipe canine. Tel qu'illustré ci-dessous, en recyclant certains équipements, la Sûreté peut faire des économies et diminuer les matières dont il faudrait autrement disposer :			
	ÉCONOMIES GÉNÉRÉES			
Résultats	Utilisation du véhicule	Coût d'un aménagement neuf	Coût du transfert	Économie
	Véhicule de surveillance technologique – vidéo	24 335 \$	14 445 \$	9 890 \$
		24 335 \$	15 808 \$	8 527 \$
	Véhicule pour l'identité judiciaire	15 900 \$	8 148 \$	7 752 \$
	Reconstitutionnistes	17 400 \$	14 751 \$	2 649 \$
	SST-vidéo	30 353 \$	2 304 \$	28 049 \$
	Véhicule escouade canine	25 183 \$	12 533 \$	12 650 \$
	TOTAL	137 506 \$	67 989 \$	69 517 \$

ACTION : Remplacer le réservoir destiné à la collecte et au stockage de l'huile usagée		
Cible/indicateur	Réservoir remplacé	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 1	
	Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative Activité incontournable – 1	
	Atteint	
Résultats	Le réservoir est sécuritaire depuis 2017-2018.	
	En tant que responsable du parc immobilier gouvernemental, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la réalisation des travaux liés au réservoir destiné à la collecte et au stockage de l'huile usagée des véhicules de la Sûreté. Une nouvelle évaluation a permis de conclure que le réservoir était en bon état et que son encapsulation dans des murs de béton réduisait considérablement le risque de contamination, tout en augmentant son espérance	
	de vie. La sécurisation du réservoir est réalisée.	

ACTION : Sensibiliser le personnel ciblé en matière de récupération des cartouches d'encre		
Cible/indicateur	100 % du personnel ciblé sensibilisé	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 🕕	
	Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative	
	Activité incontournable – 1	
Résultats	✓ Atteint	
	La Sûreté a informé par courriel 100 % des utilisateurs d'imprimantes et d'appareils multifonctions des options de recyclage des cartouches d'encre. Un guide sur le recyclage des cartouches d'encre a été créé et est disponible sur l'intranet de la Sûreté pour l'ensemble du personnel en 2017-2018.	
	Des options de récupération de cartouches ont été identifiées de concert avec les différents fournisseurs, ce qui réduit l'impact environnemental de la Sûreté en favorisant le recyclage de ses matériaux.	

ACTION : Acquérir un appareil à induction magnétique pour le retrait du lettrage		
Cible/indicateur	Appareil acquis	
	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 🕕	
Liens et contributions gouvernementales	Domaine 1 – Activités courantes de gestion administrative	
gouvernementates	Activité incontournable – 1	
Résultats	✓ Atteint	
	Un appareil à induction magnétique a été acquis en 2016. Le lettrage des véhicules est depuis enlevé grâce à cet appareil. Son coût d'acquisition s'élevait à 2 178,78 \$.	
	Des frais récurrents, d'environ 300 \$ par année, sont à prévoir.	
	L'utilisation de l'appareil a permis à la Sûreté de réaliser plusieurs gains :	
	• de protéger la santé de ses employés, puisqu'ils n'auront plus à utiliser de produits toxiques ;	
	• de protéger l'environnement, puisqu'elle n'a pas eu à utiliser de produits décapants.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 : METTRE EN PLACE DES MESURES PERMETTANT DE RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL RELATIF AUX DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES

ACTION : Acquérir des	s véhicules banalisés écoresponsables de 4 cylindres	
Cible/indicateur	 95 % des véhicules banalisés achetés seront écoresponsables et dotés de 4 cylindres Réduire les émissions de GES du parc de véhicules de 5 % d'ici 2020³² 	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 2 Domaine 2 – Transport et déplacement des employés Activité incontournable – 1	
Résultats	RÉSULTATS ANNUELS ✓ Atteint en 2016-2017 et 2017-2018 Non atteint en 2018-2019	
	Le taux de véhicules écoresponsables (4 cylindres et électriques) par rapport au nombre total de véhicules banalisés achetés en 2018-2019 est de 90,20 %. Sur les 347 véhicules banalisés acquis (catégorie automobile) pour des déplacements d'affaires en 2018-2019, 303 sont munis de 4 cylindres et 10 sont électriques ³³ .	
	L'émission des GES de l'ensemble des véhicules banalisés de la Sûreté se répartit comme suit : • Véhicules légers : 9 468 tonnes éq. CO ₂ • Véhicules lourds : 65 tonnes éq. CO ₂	
	Une hausse de 12 % des émissions de GES des véhicules banalisés de la Sûreté est constatée en 2018-2019. Cette hausse s'explique notamment par le nombre plus élevé de déplacements réalisés en raison du Sommet du G7 qui a eu lieu en juin 2018.	
	RÉSULTATS CUMULATIFS	
	Le taux cumulatif de véhicules écoresponsables (4 cylindres et électriques) par rapport au nombre total de véhicules banalisés achetés pour la période couvrant 2016-2019 est de 95,6 %.	
	L'émission des GES du parc de véhicules pour la période visant 2017-2019 a augmenté de 0,88 % par rapport à l'année de référence 2016-2017.	

ACTION : Réaliser une étude de faisabilité concernant l'électrification du transport		
Cible/indicateur	Étude de faisabilité réalisée	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché ② Domaine 2 – Transport et déplacement des employés Activité incontournable – 1	
Résultats	En cours L'étude qui est en cours de réalisation évalue la possibilité de diminuer l'émission des GES à la Sûreté. Elle dresse entre autres un portrait à l'interne de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides.	

³² À la suite des changements de la méthodologie de calcul de l'émission des GES, c'est l'année 2016-2017 qui est l'année de référence pour évaluer la progression et l'atteinte des cibles et non l'année 2015-2016. Ainsi, l'émission des GES était de 8 456,5 tonnes éq. CO₂ pour les véhicules légers et de 71,9 tonnes éq. CO₂ pour les véhicules lourds.

³³ Les 10 véhicules électriques sont ajoutés dans le calcul du taux de véhicules puisqu'ils sont écoresponsables.

ACTION : Encourager l'utilisation des systèmes de vidéoconférence et de visiotémoignage		
Cible/indicateur	Augmentation de 5 % de l'utilisation des systèmes	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 🗿	
	Domaine 2 – Transport et déplacement des employés	
	Activité incontournable – 1	
	Non atteint ³⁴	
Résultats	Globalement, l'utilisation des systèmes a diminué de 15 % comparativement à l'année 2017-2018. Cette baisse peut toutefois s'expliquer par l'utilisation d'un autre système, à savoir celui de la conférence téléphonique (pont de conférence) ³⁵ .	
	L'utilisation des salles de visiotémoignage a augmenté de 23 % en 2018-2019, ce qui représente six utilisations supplémentaires.	
	L'utilisation des salles de vidéoconférence a connu une baisse de 15 %, ce qui représente 403 utilisations de moins.	

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 : METTRE EN PLACE DES MESURES FACILITANT LE DÉPLACEMENT PERSONNEL DES EMPLOYÉS

ACTION : Mettre en place des mesures permettant de promouvoir des modes de transport alternatifs au voiturage en solo		
Cible/indicateur	Trois mesures mises en place	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 3 Domaine 2 – Transport et déplacement des employés Activité incontournable – 1	
Résultats	 Atteint Trois actions en 2017-2018. Quatre mesures sont réalisées en 2018-2019 : En mai 2018, 17 personnes du Grand quartier général (GQG) ont participé à l'activité de mise au point de leur vélo sur le lieu de travail. La Sûreté a assumé 25 % des frais des employés pour chacune des mises au point. De plus, 68 employés à travers la province ont répondu à l'invitation de Vélo Québec afin d'inscrire le kilométrage parcouru lors de l'activité du Mois du vélo. Ensemble, ils ont parcouru 11 979 km. En septembre 2018, un kiosque s'est tenu au GQG afin de faire la promotion des ententes conclues pour le transport collectif dans la grande région de Montréal. À la suite de cette activité, 12 nouvelles demandes d'abonnement se sont ajoutées dans les deux mois suivants. Au 31 mars 2019, 23 personnes supplémentaires se sont inscrites, portant le nombre d'abonnés à l'année à 63 pour EXO³⁶, et 18 nouveaux abonnés à la Société de transport de Montréal (STM) se sont ajoutés, ce qui représente 95 personnes utilisant ce mode de transport. Enfin, 246 employés de la Sûreté se sont inscrits au Défi sans auto solo proposé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal à l'occasion des Semaines de la mobilité. La promotion des modes de transport alternatifs afin de réduire l'utilisation de la voiture, notamment pour l'activité Défi sans auto solo, a permis d'épargner 2 621 kg éq. CO₂ et d'effectuer un transfert vers un mode alternatif écoresponsable de 30 %. 	

³⁴ Il est à noter que la Sûreté a mis l'accent sur le développement de formations en ligne en 2018-2019 (18) par rapport à l'année 2017-2018 (4), minimisant ainsi les déplacements des employés. De surcroît, sur les 18 formations en ligne en 2018-2019, quatre ont été suivies par 4 412 personnes.

³⁵ Les données disponibles concernant le nombre de conférences téléphoniques sont produites sur une année calendaire et non financière.

³⁶ EXO exploite les services de transport collectif par trains et autobus, ainsi que le transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le réseau d'EXO compte 6 lignes de trains, 62 gares, 237 lignes d'autobus et 52 de taxibus, ainsi que 71 stationnements incitatifs offrant 27 500 places ainsi que 3 500 places pour vélo.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 : AUGMENTER LES ACQUISITIONS FAITES DE FAÇON ÉCORESPONSABLE

ACTION : Intégrer des considérations écoresponsables dans les contrats d'acquisition de moins de 25 000 \$		
Cible/indicateur	Quelques considérations écoresponsables intégrées	
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 🔞	
	Domaine 6 – Marchés publics	
	Activité incontournable – 1	
	En cours	
Résultats	Des actions préalables visant l'intégration de considérations écoresponsables dans les contrats d'acquisition sont initiées en 2016-2017.	
	Une démarche est initiée en 2018-2019 et se poursuivra en 2019-2020.	

ACTION : Élaborer une politique d'achats écoresponsables						
Cible/indicateur Politique d'achats écoresponsables rédigée						
Cibte/ ilidicatedi	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché ®					
Liens et contributions gouvernementales	Domaine 6 – Marchés publics					
	Activité incontournable – 1					
Résultats	Atteint La politique de gestion Gestion écoresponsable des acquisitions est en vigueur depuis 2018 et permet d'intégrer des valeurs environnementales, sociales et économiques dans l'ensemble des processus d'acquisition de la Sûreté.					

Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6 : MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS ORGANISATIONNEL DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION : Développer un outil facilitant la prise en compte des principes de développement durable				
Cible/indicateur	Outil développé			
Liens et contributions gouvernementales	Aucun autre objectif associé. Résultat recherché 11 Activité incontournable – 2 Sensibilisation du personnel aux grands principes de développement durable lors de l'élaboration de projets.			
Résultats	Atteint Outil développé en 2017-2018 pour sensibiliser le personnel aux grands principes de développement durable lors de l'élaboration de projets. L'efficacité de l'outil a été éprouvée dans le cadre de deux projets de révision de documents d'encadrement institutionnels.			

Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès à la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7 : POURSUIVRE UNE DÉMARCHE PERMETTANT DE CONSERVER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA SÛRETÉ ET D'EN FACILITER LA MISE EN VALEUR

ACTION : Archiver l'ensemble des documents historiques d'ici 2020				
Cible/indicateur	100 % des documents historiques archivés			
Liens et contributions gouvernementales	Objectif 1 (A21C), notamment par la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel ³⁷ . Activité incontournable – 3			
Résultats	 ✓ Atteint 100 % des documents du patrimoine vidéo ont été archivés en 2017-2018. 			

³⁷ Fait référence aux 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec (p. 11) http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agenda21/A21C-Brochure-FR-2013.pdf.

ACTION : Organiser de	es activités de mise en valeur du patrimoine destinées au personnel ou aux citoyens
Cibles /indicateurs	Dix activités organisées
Liens et contributions gouvernementales	Objectif 1 (A21C), notamment par la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel
gouvernementates	Activité incontournable – 1
	✓ Atteint
	Dix activités réalisées en 2016-2017.
	Neuf activités réalisées en 2017-2018.
	Trois activités en 2018-2019.
	Poursuite des quatre activités suivantes, débutées en 2017-2018 :
	 Participation à la Semaine des ressources humaines en offrant des visites guidées de la réserve de la Collection patrimoniale de la Sûreté;
Résultats	2. Participation à la salle de l'histoire canadienne au Musée canadien de l'histoire (prêt d'œuvres de la collection patrimoniale de la Sûreté);
	3. Présentations sur le patrimoine et le protocole institutionnel lors du processus d'induction des recrues (8 présentations au cours de l'année 2018-2019);
	4. Participation à une exposition itinérante dans le Réseau des bibliothèques du Bas-Saint-Laurent portant sur l'ère de la prohibition de l'alcool.
	Réalisation de trois nouvelles activités :
	1. Exposition sur les 50 ans de l'Édifice Wilfrid-Derome : exposition en cours dans le hall d'entrée du Grand quartier général (GQG) ainsi qu'une publication dans l'intranet ;
	2. Exposition sur l'évolution des véhicules de la Sûreté dans le hall d'entrée du GQG;
	3. Exposition sur les 50 ans du Bureau du contrôleur des armes à feu dans le hall d'entrée du GQG.

PARTIE 3

LES RESSOURCES

3.1 RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2019, la Sûreté comptait 7 813 employés policiers et civils, répartis dans ses quatre districts et son GQG. La distribution des postes dans les régions est déterminée en fonction des critères suivants : la population, la superficie du territoire, la charge de travail et les particularités régionales. Voir à ce sujet la section 1.6 Profil des régions au 31 mars 2019.

TABLEAU 10 Répartition de l'effectif en place³⁸, policiers et civils, selon la catégorie d'emplois³⁹

CATÉGORIE D'EMPLOIS	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Directeur général et directeur général adjoint	4	4	3
Inspecteur-chef	17	13	18
Inspecteur	23	30	23
Capitaine	72	77	82
Lieutenant	195	181	177
Sergent	1 916	1 743	1 870
Agent, agent sur appel et horaire variable	3 302	3 420	3 352
TOTAL PARTIEL PERSONNEL POLICIER	5 529	5 468	5 525
Cadre supérieur et intermédiaire	52	49	45
Professionnel	497	475	433
Personnel de bureau, personnel technique et ouvrier	1 735	1 687	1 630
TOTAL PARTIEL PERSONNEL CIVIL	2 284	2 211	2 108
TOTAL GÉNÉRAL	7 813	7 679	7 633

³⁸ L'effectif en place comprend tout employé, régulier ou occasionnel, ayant un lien d'emploi et dont le statut d'affectation peut être l'un des suivants : actif, préretraite, congé de maternité, congé sans salaire, congé avec salaire, assurance salaire, accident de travail ou retrait préventif.

³⁹ La catégorie d'emploi est celle du poste occupé par l'employé au 31 mars.

La hausse des effectifs s'explique notamment par le nombre de départs à la retraite qui s'est révélé moins élevé que les prévisions anticipées pour l'année 2018-2019. Par rapport au personnel civil, la hausse de l'effectif en place s'explique principalement par l'autorisation d'embauches au sein de la fonction publique⁴⁰. De plus, la réalisation de nouveaux mandats et projets organisationnels ont nécessité l'embauche de personnel civil supplémentaire.

TABLEAU 11 Répartition des départs à la retraite du personnel régulier selon la catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Officier ⁴¹	38	43	32
Sous-officier et agent	156	162	169
TOTAL – PERSONNEL POLICIER	194	205	201
Cadre	2	3	1
Professionnel	5	5	16
Technicien	15	12	24
Personnel de bureau	48	38	38
Ouvrier	3	0	0
TOTAL – PERSONNEL CIVIL	73	58	79
TOTAL DES RETRAITES	267	263	280

UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU 12 Répartition de l'effectif en poste au 31 mars par grande fonction⁴²

GRANDE FONCTION	2018-2019	2017-2018	ÉCART
Direction générale	348	141	207
Grande fonction des enquêtes criminelles	2 015	1 991	24
Grande fonction de l'administration	694	650	44
Grande fonction de la surveillance du territoire	4 756	4 897	-141
TOTAL ⁴³	7 813	7 679	134

Une modification de structure organisationnelle impliquant le transfert de mandats d'une grande fonction à une autre explique les écarts de l'effectif en poste observés à la Grande fonction de la surveillance du territoire (-141) et à la Direction générale (207).

⁴⁰ La cible de l'effectif est autorisée par décisions officielles du Conseil du trésor. Cette cible est globale et concerne aussi bien l'effectif policier que civil. C'est la vacance de postes policiers autorisés qui a permis l'embauche de personnel civil.

⁴¹ La catégorie « Officier » comprend les catégories d'emploi suivantes : directeur général, directeur général adjoint, inspecteur-chef, inspecteur, capitaine et lieutenant.

⁴² Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

⁴³ Ce tableau ne présente pas le niveau d'effectifs, ni la consommation des heures rémunérées transposées en équivalents temps complet (ETC) en lien avec la cible du niveau d'effectifs établie par décisions officielles du Conseil du trésor.

TABLEAU 13 Heures rémunérées par grande fonction en 2018-2019

GRANDE FONCTION	2018-2019	2017-2018	ÉCART
Direction générale	661 508	275 549	385 959
Grande fonction des enquêtes criminelles	4 164 641	4 344 181	-179 540 ⁴⁴
Grande fonction de l'administration	1 241 818	1 218 130	23 688
Grande fonction de la surveillance du territoire	10 407 795	10 423 941	-16 146 ⁴⁵
TOTAL EN HEURES RÉMUNÉRÉES ⁴⁶	16 475 762	16 261 801	213 961
TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS ⁴⁷ (total heures rémunérées/1 826,3 h)	9 021	8 904	117

L'augmentation du nombre d'heures rémunérées s'explique par la participation de la Sûreté au G7. La variation des heures rémunérées à la DG s'explique par le transfert d'effectifs suite à une modification de la structure organisationnelle qui s'est déroulée en avril 2018.

TABLEAU 14 Taux de départ volontaire du personnel régulier

PERSONNEL RÉGULIER	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Personnel civil	9,3 %	8,7 %	8,4 %
Personnel policier	3,8 %	4,0 %	3,8 %

L'indicateur du taux de roulement du personnel régulier représente l'ensemble des personnes ayant volontairement quitté l'organisation durant la période de référence à la suite d'une retraite, d'une démission ou de mouvements tels qu'une mutation. Les taux ont été calculés en fonction d'une moyenne annuelle d'effectifs réguliers en place, soit le nombre d'employés (civils : 1 761, policiers : 5 495) à la fermeture de chaque paie visée divisé par le nombre total de paies concernées (26).

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Gestion et contrôle des effectifs

Le Secrétariat du Conseil du trésor fixe annuellement le niveau d'effectifs des ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé selon la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1). Pour la Sûreté, cela comprend aussi le personnel qui n'est pas nommé selon cette loi, comme c'est le cas pour les policiers.

L'article 18 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) énonce l'obligation de présenter le niveau d'effectifs et sa répartition par catégories d'emploi.

⁴⁴ Au 31 mars 2019, la GFEC comptait 24 effectifs de plus par rapport à l'année 2017-2018 ce qui a eu pour effet de réduire les heures supplémentaires, diminuant ainsi le nombre d'heures rémunérées. Cette diminution d'heures rémunérées résulte également du fait que certains effectifs entrent en fonction en cours d'année, diminuant ainsi le nombre d'heures consommées prévues.

⁴⁵ Au 31 mars 2019, la GFST comptait 141 effectifs en moins par rapport à l'année 2017-2018. En appliquant le même taux d'heures rémunérées par effectif à l'année 2018-2019, cette diminution aurait dû entrainer une baisse d'environ 257 500 heures rémunérées. Or, la baisse constatée n'est que d'environ 16 000, résultant de l'augmentation importante du nombre d'heures supplémentaires effectuées en raison, entre autres, de la tenue du G7.

⁴⁶ Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures de temps supplémentaire du personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

⁴⁷ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Le tableau suivant indique le nombre d'heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et le nombre de personnes en place, répartis selon le poste occupé au 31 mars 2019.

TABLEAU 15 Nombre d'heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et nombre de personnes en place, répartis selon le poste occupé au 31 mars 2019

CATÉGORIES D'EMPLO1 ⁴⁸	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	HEURES RÉMUNÉRÉES ⁴⁹	ETC TRANSPOSÉS ⁵⁰	PERSONNES EN PLACE
Personnel d'encadrement	87 857	162	88 019	48	52
Personnel professionnel	821 960	14 696	836 656	458	497
Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 943 464	70 075	3 013 539	1 650	1 639
Agent de la paix ⁵¹	11 243 266	1 103 106	12 346 372	6 760	5 529
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	184 992	6 184	191 176	105	96
TOTAL	15 281 539	1 194 223	16 475 762	9 021	7 813
Niveau d'effectifs approuvé		-	16 279 160	8 914	
Écart			196 602	107	

Ces données révèlent que le nombre total d'heures rémunérées atteint 16 475 762 heures, alors que le niveau d'effectifs approuvé est de 16 279 160 heures. Il en résulte un surplus de 196 602 heures. Ce surplus s'explique principalement par le temps supplémentaire effectué lors du G7. En conclusion, la Sûreté a dépassé le niveau fixé par le Secrétariat du Conseil du trésor. Le nombre d'ETC transposés (9 021) est supérieur au nombre de personnes en place (7 813), car le nombre d'heures de travail de certains corps d'emplois civils ainsi que de la catégorie des agents de la paix est supérieur à 35 heures hebdomadaires ou 1 826,3 heures par année.

Contrats de service

TABLEAU 16 Contrats de service, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

TYPE DE CONTRAT	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique	2	135 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁵²	53	65 064 851 \$
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICE	55	65 199 851 \$

⁴⁸ Les étudiants et stagiaires ne sont pas soumis aux mesures de contrôle des effectifs.

⁴⁹ Le total des heures rémunérées représente un arrondi de la somme des heures travaillées et supplémentaires.

⁵⁰ Équivalent d'un effectif au travail 35 heures par semaine durant l'année complète ou 1 826,3 heures.

⁵¹ La catégorie regroupe les officiers, les sous-officiers, les policiers et les cadets.

⁵² Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

3.2 RESSOURCES BUDGÉTAIRES

L'exercice financier de la Sûreté s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Ses dépenses se rapportent à deux programmes distincts regroupant l'ensemble des activités.

Les données financières qui suivent sont présentées en quatre parties, soit :

- les dépenses et les investissements de la Sûreté (excluant le Fonds des services de police (FSP) et le Compte à fin déterminée (CFD) pour le contrôle des armes à feu);
- les revenus, les dépenses et les investissements du FSP;
- les revenus et les dépenses se rapportant au contrôle des armes à feu et faisant l'objet d'un CFD;
- le sommaire du niveau des dépenses et des investissements de la Sûreté incluant le FSP et le CFD.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (EXCLUANT LE FSP ET LE CFD)

Cette partie du budget, qui correspond aux crédits alloués à la Sûreté par le ministère de la Sécurité publique, provient de crédits gouvernementaux, et regroupe principalement les services de complexité supérieure en matière d'enquêtes, les services d'un niveau supérieur à ceux prescrits par la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) en assistance aux corps policiers municipaux, la patrouille du réseau autoroutier et les mesures d'urgence.

Elle comprend également les services relevant exclusivement de la Sûreté qui répondent aux besoins des opérations policières d'envergure, aux services hautement spécialisés et aux services sur la sécurité de l'État québécois. Ce programme couvre donc les sphères d'activité des services spécialisés et des services nationaux et comprend également la contribution gouvernementale au financement du FSP.

TABLEAU 17 Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le FSP et le CFD)

	2018-	2018-2019		2017-2018	
INDICATEUR	BUDGET ⁵³ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES ⁵⁴ (000 \$)	BUDGET (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES (000 \$)
Rémunération	283 604,8	283 604,8	265 491,7	264 140,4	263 456,4
Fonctionnement	118 075,5	118 075,5	109 770,6	108 685,3	96 961,0
Affectation à un fonds spécial (contribution gouvernementale au FSP)	335 581,6	335 581,6	319 139,9	319 139,9	307 973,2
DÉPENSES TOTALES	737 261,9	737 261,9	694 402,2	691 965,6	668 390,6
INVESTISSEMENTS TOTAUX	14 631,5	14 631,5	21 147,2	15 523,9	12 089,0

Le budget de 737,3 M\$ représente le budget initial de 687,2 M\$ auquel se sont ajoutés des crédits de 50,1 M\$ obtenus en cours d'exercice. Ces crédits obtenus proviennent principalement du partage des produits de la criminalité prévu dans la Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales (RLRQ, chapitre C-52.2) et du financement obtenu à même la « provision budgétaire pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus » du ministère des Finances afin de contrer le commerce illégal de boissons alcooliques, de cannabis et de tabac et l'évasion fiscale. Également, un virement budgétaire a été nécessaire pour assumer les dépenses liées, entre autres, à l'augmentation du coût de l'essence, la hausse des frais de déménagements et les dépenses engendrées par les élections provinciales de 2018 du fait du mandat de protection des candidats par la Sûreté.

 $^{{\}bf 53}\ \ Le\ budget\ et\ les\ pr\'evisions\ correspondent\ au\ budget\ initial\ plus\ les\ modifications\ budg\'etaires.$

⁵⁴ Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires, considérant que le ministre des Finances présentera les données vérifiées.

Les dépenses réelles de 737,3 M\$ comprennent une somme de 335,6 M\$ versée au FSP. Elles sont supérieures de 45,3 M\$ à celles de l'exercice 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par les augmentations salariales prévues dans les contrats de travail, l'augmentation du coût de l'essence, la hausse des frais de déménagement et le renflouement des inventaires des équipements policiers.

En 2018-2019, les investissements de la Sûreté sont inférieurs de 0,9 M\$ par rapport à la dépense réelle de 2017-2018. Cet écart est principalement attribuable à une diminution des acquisitions de matériel informatique.

Un coût moyen par policier et par habitant a été calculé pour les services spécialisés et nationaux. Le coût moyen par policier correspond à la dépense totale, sans l'affectation à un fonds spécial, sur le nombre de policiers affectés à ces services. Le coût moyen par habitant est établi en effectuant le rapport de la dépense totale, sans l'affectation à un fonds spécial, sur la population totale du Québec⁵⁵.

TABLEAU 18 Coût moyen des services spécialisés et nationaux

COÛT MOYEN	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Coût moyen par policier (en dollars)	241 830	227 056	214 152
Coût moyen par habitant (en dollars)	48	45	44

REVENUS, DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS DU FSP

Le FSP est affecté au financement des biens et des services fournis par la Sûreté aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté et les MRC, basée sur le modèle de police de proximité.

TABLEAU 19 Revenus, dépenses et investissements du FSP

	2018	-2019	2017-2018	2016-2017
INDICATEUR	PRÉVISIONS ⁵⁶ (000 \$)	DÉPENSES ET REVENUS RÉELS ⁵⁷ (000 \$)	DÉPENSES ET REVENUS RÉELS (000 \$)	DÉPENSES ET REVENUS RÉELS (000 \$)
Tarification des services aux municipalités et autres	342 308,3	342 308,3	324 288,9	297 148,4
Contribution gouvernementale (provenant des crédits alloués à la Sûreté)	335 581,6	335 581,6	319 139,9	307 973,2
REVENUS TOTAUX	677 889,9	677 889,9	643 428,8	605 121,6
Rémunération	536 584,4	536 584,4	511 159,4	490 935,5
Fonctionnement	141 305,5	141 305,5	132 269,4	114 186,1
DÉPENSES TOTALES	677 889,9	677 889,9	643 428,8	605 121,6
INVESTISSEMENTS TOTAUX	27 771,0	20 280,1	15 026,9	13 938,0

⁵⁵ La population 2019 du Québec est de 8 333 922, selon le décret 1421-2018 du 12 décembre 2018.

⁵⁶ Le budget et les prévisions correspondent au budget initial plus les modifications budgétaires.

⁵⁷ Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

PROVENANCE DES REVENUS RÉELS DE 2018-2019

Les revenus réels de 2018-2019 proviennent :

- de la tarification des services dans les municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7) (330,6 M\$), du gouvernement fédéral pour la prestation de services policiers sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain (4,2 M\$) et de revenus divers (7,5 M\$);
- d'une contribution gouvernementale, totalisant 335,6 M\$, provenant des crédits alloués par le ministère de la Sécurité publique pour en assurer l'équilibre financier.

Les dépenses réelles en 2018-2019 sont supérieures de 34,5 M\$ par rapport à celles de l'exercice 2017-2018. Cette variation s'explique principalement par les augmentations salariales prévues dans les contrats de travail, l'augmentation du coût de l'essence, la hausse des frais de déménagement et le renflouement des inventaires des équipements policiers.

En 2018-2019, les investissements du FSP sont supérieurs de 5,3 M\$ par rapport à la dépense réelle de 2017-2018. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation des acquisitions de véhicules.

Un coût moyen par policier et par habitant a été calculé pour la prestation de services généraux liée au FSP. Il correspond aux revenus totaux dont on déduit les fonds voués à la prestation de services sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain et les revenus divers. Le coût moyen par policier correspond donc aux dépenses engagées en fonction du nombre de policiers affectés uniquement aux MRC selon les ententes de services (3 369 policiers au 1er janvier 2019), comme cela est stipulé dans la réglementation en vigueur. Le coût moyen par habitant est établi en fonction de la population desservie dans les MRC (2 606 970 habitants).

TABLEAU 20 Coût moyen des services généraux

COÛT MOYEN	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Coût moyen par policier (en dollars)	197 737	187 175	176 285
Coût moyen par habitant (en dollars)	256	243	231

REVENUS ET DÉPENSES DU CFD - CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Puisque la Loi sur les armes à feu (L.C. 1995, chapitre 39) est de compétence fédérale, mais que son application au Québec relève de la Sûreté, les dépenses liées à cette activité sont des dépenses non budgétaires qui sont comptabilisées dans un CFD, puis réclamées au gouvernement du Canada. Ces dépenses sont de 5,9 M\$ pour l'année 2018-2019.

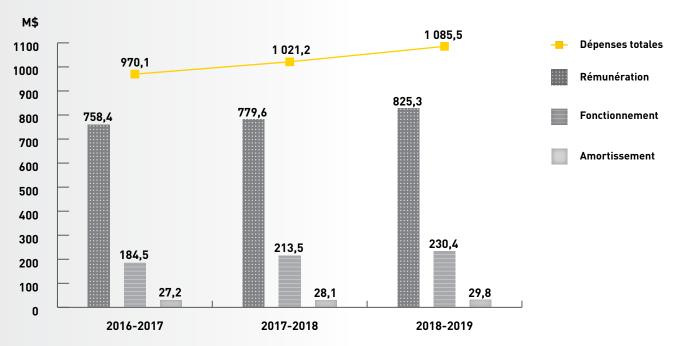
SOMMAIRE

Le sommaire suivant présente le niveau des dépenses et des investissements de la Sûreté pour l'ensemble de ses activités, incluant le FSP et le CFD.

TABLEAU 21 Sommaire des dépenses et des investissements de la Sûreté du Québec (incluant le FSP et le CFD)

	2018 [.]	-2019	2017-2018	2016-2017
INDICATEUR	BUDGET ⁵⁸ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES ⁵⁹ (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES (000 \$)
Crédits alloués à la Sûreté (excluant l'affectation au FSP)	401 680,3	401 680,3	372 825,7	360 417,4
FSP	677 889,9	677 889,9	643 428,8	605 121,6
CFD – contrôle des armes à feu	5 929,0	5 902,0	4 913,0	4 562,7
DÉPENSES TOTALES	1 085 499,2	1 085 472,2	1 021 167,5	970 101,7
Crédits alloués à la Sûreté	14 631,5	14 631,5	15 523,9	12 089,0
FSP	27 771,0	20 280,1	15 026,9	13 938,1
INVESTISSEMENTS TOTAUX	42 402,5	34 911,6	30 550,8	26 027,1

FIGURE 1 Évolution des dépenses de la Sûreté du Québec (incluant la Loi sur les armes à feu)⁶⁰



⁵⁸ Le budget et les dépenses réelles correspondent au budget initial plus les modifications budgétaires.

⁵⁹ Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

⁶⁰ Contrairement aux autres tableaux, l'évolution est présentée de façon chronologique. Les résultats sont présentés en milliers de dollars.

TABLEAU 22 Sommaire des catégories de dépenses

CATÉGORIES DE DÉPENSES	2018-2019 (000 \$)	2017-2018 (000 \$)	2016-2017 (000 \$)
Traitement	707 051,0	667 064,9	649 713,6
Régime de retraite	51 854,2	49 291,8	46 728,6
Contribution de l'employeur	66 359,3	63 193,4	61 925,4
Services de transport et de communication	40 879,3	40 186,8	23 648,1
Services professionnels, administratifs et autres	74 483,0	66 483,0	61 533,6
Loyers et location d'équipements	76 785,5	74 051,0	68 350,5
Fournitures et approvisionnement	32 620,9	27 467,8	24 236,0
Autres dépenses	5 587,9	5 291,9	6 718,8
Amortissement	29 851,1	28 136,9	27 247,1
DÉPENSES TOTALES	1 085 472,2	1 021 167,5	970 101,7

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La *Politique de financement des services publics* vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS

Le tableau suivant présente les revenus de tarification de la Sûreté pour la période allant de 2016-2017 à 2018-2019.

TABLEAU 23 Revenus provenant des biens et services tarifés

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	2018-2019 (000 \$)	2017-2018 (000 \$)	2016-2017 (000 \$)
Permis d'explosifs et permis de clubs de tir à la cible (incluant les frais d'administration)	785,9	402,7	367,9
Frais de vérification des antécédents judiciaires ⁶¹	1 554,6	1 387,7	436,2

Les tarifs pour les permis d'explosifs et les permis de clubs de tir à la cible (incluant les frais d'administration) découlent de décisions administratives. Les tarifs des permis d'explosifs sont indexés annuellement selon l'indice général des prix à la consommation pour le Canada.

Les tarifs pour la vérification des antécédents judiciaires ont été déterminés par coût de revient. Ils sont indexés annuellement selon l'indice général des prix à la consommation pour le Québec. Le tableau suivant présente les revenus de tarification du FSP pour la période allant de 2016-2017 à 2018-2019.

⁶¹ Ces revenus ne concernent qu'une partie des vérifications des antécédents judiciaires réalisées par la Sûreté, soit celles qui ont été faites auprès des établissements d'enseignement privés, des commissions scolaires et de certains ministères et organismes. D'autres revenus, provenant de la vérification des antécédents judiciaires, sont inclus dans les revenus de tarification du FSP présentés dans le tableau 24.

TABLEAU 24 Revenus provenant des biens et services tarifés (FSP)

BIENS ET SERVICES TARIFÉS (FSP)	2018-2019 (000 \$)	2017-2018 (000 \$)	2016-2017 (000 \$)
Services de police réguliers fournis aux municipalités	330 594,8	311 452,4	285 931,9
Services de police partiels fournis aux municipalités	19,7	24,4	253,9
Services de police – ponts fédéraux	4 221,0	4 178,0	4 079,6
Services de police fournis à toute personne autre qu'une municipalité	7 223,2	7 855,0	6 413,2

Les revenus pour les services de police réguliers fournis aux municipalités proviennent d'ententes conclues avec les MRC ou les municipalités en vertu de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). La tarification est établie selon les articles 1.1, 1.3, 5.1 et 5.3 du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7).

Les revenus pour les services de police partiels fournis aux municipalités proviennent d'ententes conclues avec des MRC ou des municipalités desservies par la Sûreté pour des services supplémentaires ou rendus à l'occasion d'événements spéciaux. La tarification est établie selon l'article 19 du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7).

Les revenus pour les services de police – ponts fédéraux proviennent d'ententes conclues avec Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. et le Canadien National en vertu de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Les montants facturés sont établis en fonction de la récupération des coûts des services. Les montants sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal.

Les revenus pour des services de police fournis à toute personne autre qu'une municipalité (excluant les ponts fédéraux) proviennent d'ententes conclues en vertu de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit principalement d'ententes pour des escortes de véhicules hors normes et des vérifications d'antécédents judiciaires.

NOUVEAUX BIENS ET SERVICES TARIFÉS

Il n'y a eu aucun nouveau bien ni service tarifé en 2018-2019.

BIENS ET SERVICES POUVANT ÊTRE TARIFÉS

Actuellement, aucun nouveau bien ni service n'a fait l'objet d'une tarification.

COÛT DES BIENS ET SERVICES NON TARIFÉS

La Sûreté n'a pas entrepris de travaux visant à établir le coût de revient de ses biens et services non tarifés.

DONNÉES BUDGÉTAIRES RELATIVES À LA FORMATION

La Sûreté s'est conformée aux exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3). Elle a obtenu, à ce titre, le Certificat de qualité des initiatives de formation émis par le président de la Commission des partenaires du marché du travail. Celui-ci signifie que la contribution au développement des compétences de la Sûreté ne s'évalue plus par le calcul de ses dépenses de formation, mais plutôt par la mise en œuvre d'un processus de développement des compétences lié à ses objectifs d'affaires et établi en concertation avec sa main-d'œuvre.

Dans ce contexte, en 2018-2019, la Sûreté a poursuivi ses efforts pour recentrer les dépenses de formation autour des besoins incontournables de l'organisation. Celles-ci ont, en effet, été soumises à des orientations centrées autour des opérations, des grands projets organisationnels, des qualifications légales et de la légalisation du cannabis.

Nonobstant ces mesures, on note une augmentation de 17,2 % des dépenses totales de formation par rapport à l'année passée.

TABLEAU 25 Dépenses totales pour la formation et le développement du personnel civil et policier 62

DÉPENSES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI	2018-2019	2017-2018
DÉPENSES POUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONN	EL	
Dépenses totales de formation en prestation de services généraux impliquant un contact avec les clientèles	3 331 872 \$	2 674 435 \$
Dépenses totales de formation en services spécialisés et nationaux (incluant les dépenses des cadets) ⁶³	3 830 370 \$	3 416 515 \$
Dépenses totales de formation en technologie de l'information	110 120 \$	113 362 \$
DÉPENSES TOTALES DE FORMATION 64, 65	7 272 362 \$	6 204 312 \$

La hausse des dépenses totales de formation peut être expliquée par plusieurs facteurs, entre autres :

- les répercussions à la hausse des dispositions du nouveau contrat de travail des policiers sur le budget de temps supplémentaire en lien avec les formations ;
- la poursuite du déploiement dans toute la province des priorités organisationnelles telles que l'arme à impulsion électrique, l'arme de support, le défibrillateur externe automatisé (DEA) et la naloxone, qui a entraîné la formation des agents sur leur utilisation;
- les activités de formations tenues en vue du sommet du G7;
- les activités de formations obligatoires en lien avec la légalisation du cannabis;
- l'augmentation de l'embauche au sein de l'organisation qui a implicitement entrainé une hausse du nombre de policiers qui ont suivi le programme d'accueil et d'intégration du patrouilleur, ainsi que du nombre de formations initiales de pointe;
- la mise en place du nouveau programme d'accueil et d'intégration des officiers et cadres.

TABLEAU 26 Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2018-2019	2017-2018
Perfectionnement des compétences	6 000 434 \$	5 008 969 \$
Acquisition des habiletés de gestion	362 244 \$	251 386 \$
Nouvelles connaissances technologiques	262 132 \$	273 149 \$
Intégration du personnel et le cheminement de carrière	632 655 \$	668 433 \$
Capacités de communication orale et écrite	14 897 \$	2 375 \$
TOTAL	7 272 362 \$	6 204 312 \$

⁶² Les dépenses totales pour la formation et le développement du personnel civil et policier sont regroupées afin de faciliter la compilation des renseignements.

⁶³ Les dépenses des cadets sont réparties dans les catégories des dépenses totales de formation en prestation des services généraux et en services spécialisés et nationaux. En 2018-2019, les dépenses des cadets au montant de 26 201,35 \$ ont été imputées au programme cadet, tandis qu'en 2017-2018, une portion seulement a été imputée financièrement à ce programme (7 516 \$). Les dépenses totales des cadets pour 2017-2018 étaient de 31 507,66 \$. Ces dépenses ont donc diminué de 5 306,31 \$ en raison du fait que certains cadets embauchés sont d'anciens cadets déjà formés.

⁶⁴ Les dépenses pour les formateurs sont incluses dans le montant total des dépenses de formation à l'exception de leur salaire normal.

⁶⁵ Les lignes des dépenses totales ont été arrondies.

TABLEAU 27 Évolution des dépenses totales en formation 66

DÉPENSES	2018-2019	2017-2018
Proportion de la masse salariale (%) ⁶⁷	1,7 %	1,7 %
PERSONNEL CIVIL		
Nombre moyen de jours de formation par personne	2 jours	2,2 jours
PERSONNEL POLICIER		
Nombre moyen de jours de formation par personne	5,7 jours	4,7 jours
DÉPENSES TOTALES DE FORMATION PAR PERSONNE (CIVIL ET POLICIER)		
Nombre moyen de jours de formation par personne ⁶⁸	4,6 jours	3,9 jours
Somme allouée par personne ⁶⁹	227,46 \$	343,20\$

Pour l'année 2018-2019, les dépenses par jour de formation ont diminué passant de 201,77 \$ en 2017-2018 à 196,05 \$ en 2018-2019. L'augmentation des formations en ligne ainsi que le remboursement des frais des formations du G7 expliquent en partie cette diminution. D'autre part, le nombre de jours de formation par personne a augmenté, allant même jusqu'à une journée de plus par policier. Ceci est dû principalement aux formations obligatoires en lien avec la légalisation du cannabis.

TABLEAU 28 Jours de formation selon les catégories d'emploi 70

CATÉGORIES D'EMPLOI	2018-2019	2017-2018
PERSONNEL CIVIL		
Cadre	181,4	206,6
Professionnel	846,7	1 002,8
Fonctionnaire	3 877,4	4 081,8
PERSONNEL POLICIER		
Officier	1380,1	1 463,2
Sous-officier et agent	30 809	23 573,4

Le nombre de jours de formation de l'année 2018-2019 a augmenté de 30,7 % dans la catégorie d'emploi du personnel policier (Sous-officier et agent) par rapport à 2017-2018 en raison des facteurs énoncés précédemment, alors qu'il a diminué dans les autres catégories.

⁶⁶ La proportion de la masse salariale (%) inclut la contribution à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Toutefois, la somme allouée par personne l'exclut.

⁶⁷ Est exclu de la masse salariale totale le salaire des employés de la Sûreté prêtés à une autre organisation et ceux de l'externe prêtés à la Sûreté. Les dépenses de formation de ces derniers sont incluses dans les montants de formation, les systèmes ne permettant pas d'obtenir les détails des dépenses par employés.

⁶⁸ Cette année, la même méthode de calcul que l'année dernière a été utilisée (formation offerte exprimée en nombre d'heures plutôt qu'en nombre de jours), ce qui permet la comparaison entre les données.

⁶⁹ Cette dépense est basée sur le nombre de participation à une activité de formation et non pas par personne.

⁷⁰ Un jour est calculé sur une durée de 8 h.

3.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles de la Sûreté offrent un soutien actif aux services de gendarmerie, d'enquête, de mesures d'urgence ainsi qu'aux autres services spécialisés de l'organisation. Les investissements impliqués dans ce type de soutien permettent à la Sûreté de remplir sa mission de maintien de la paix et de l'ordre public, de la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes et de la protection de leurs biens.

La Sûreté cherche également à profiter des avancées technologiques. Elle fait des mises à jour lorsqu'il y a un risque de vulnérabilité et répartit son enveloppe budgétaire afin de bien couvrir ses besoins en termes d'administration, de sécurité de l'information, de communications, de systèmes de gestion des informations policières et de soutien à l'usager.

TABLEAU 29 Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2018-2019

CATÉGORIE	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (000 \$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (000 \$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	4 432,0	4 030,3	Les dépenses pour ces activités sont en diminution de 401,7 k\$ soit une baisse de 9,1 %. Cette baisse est attribuable à des postes qui ne sont pas encore comblés.
Activités de continuité	92 310,9	75 303,3	Les dépenses pour ces activités sont en diminution de 170,0 k\$ soit une baisse de 18,4 %. Cette baisse est attribuable à des achats qui ont été reportés.
Projets	1 979,4	416,4	Retards de la progression de certains projets (voir tableau 30).
TOTAL	98 722,3	79 750,0	Dans l'ensemble, les dépenses réelles sont en réduction de 18 972,3 k\$ ou en baisse de 19,2 % par rapport aux coûts prévus, principalement en raison de retards pour la réalisation de certains projets et de ceux qui n'ont pas débutés.

TABLEAU 30 Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles au 31 mars 2019

LISTE DES PROJETS ⁷¹	AVANCEMENT	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Migration RENIR ⁷²	45 %	La poursuite du projet de déploiement de la solution est suspendue en raison de problèmes techniques majeurs pour lesquels la Sûreté collabore avec le CSPQ afin de trouver une solution durable.
Documents semi-actifs	67 %	L'implantation du logiciel Ultima s'est poursuivie, mais le déploiement accuse un retard dû à la com- plexité de la conversion des données.

⁷¹ À la suite d'une décision du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), la reddition de comptes au SCT du projet d'implantation de la nouvelle version du Progiciel de gestion intégrée (PGI) est réalisée par le CSPQ.

⁷² Cet objectif répond à un des choix budgétaires du *Plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille Sécurité publique 2017-2018*, soit celui de réaliser la migration de la desserte policière au Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR).

TABLEAU 31 Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles pour l'année 2018-2019

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (000 \$) ⁷³			FINANCIÈRES	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Documents semi-actifs	120,0	68,1	87,6		Le montant alloué aux ressources financières ne sera engagé qu'à la fin du projet, et ce, dans le respect du contrat conclu initialement avec le fournisseur.
Migration RENIR	415,2		598,6	343,8	La poursuite du projet de déploiement de la solution est suspendue à la suite de certains problèmes.

 $[\]textbf{73} \ \ \, \text{Les coûts en ressources humaines correspondent à la rémunération du personnel}.$

⁷⁴ Les coûts en ressources financières comprennent les services gouvernementaux internes et externes, les acquisitions et la location de biens et les frais connexes.

3.4 RESSOURCES MATÉRIELLES

Le tableau suivant indique le type de véhicule utilisé par la Sûreté.

TABLEAU 32 Parc de véhicules⁷⁵

TYPE DE VÉHICULES	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Autobus (minibus)	9	9	11
Minifourgonnette	240	227	181
Bateau	75	73	74
Camion	31	31	30
Fourgonnette	148	146	134
Hélicoptère	3	3	3
Automobile	2 248	2 331	2 415
Utilitaire 4 x 4	574	342	267
Motoneige	139	127	143
Motocyclette	63	43	46
Quad	147	131	137
TOTAL	3 677	3 463	3 441

L'augmentation du nombre de véhicules utilitaires sport (utilitaire 4×4 et camion 4×4) est attribuable à une orientation de l'organisation d'utiliser ce type de véhicule, pour les activités de patrouille. L'augmentation des véhicules de cette catégorie explique à son tour la diminution du nombre de véhicules de type automobile.

L'augmentation des motoneiges est temporaire, car nous suivons un plan triennal d'achat de nouvelles motoneiges pour remplacer celles qui sont plus anciennes et dont le coût de réparation est élevé. Les nouvelles motoneiges ont été distribuées en urgence cet hiver sans enlever celles qui étaient à immobiliser, ce qui explique la hausse.

En concordance avec la décision de l'organisation et à la suite du Sommet du G7, le nombre de motocyclettes a été augmenté à 63 sur l'ensemble du territoire québécois.

⁷⁵ Ce nombre comprend les véhicules immatriculés seulement et exclut les remorques et les chariots élévateurs.

PARTIE 4

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

En conformité avec la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (RLRQ, chapitre A-2.01), la Sûreté poursuit ses efforts afin d'assurer une représentation significative de certains groupes victimes de discrimination en emploi, soit les personnes handicapées, les Autochtones, les membres des minorités visibles et ethniques, les anglophones et les femmes au sein de ses effectifs, autant civil que policier. Précisons ici que les cibles gouvernementales existantes ne touchent toutefois que le personnel civil.

Il importe de préciser que l'application du programme d'accès à l'égalité pour l'embauche de nouveaux policiers est restreinte aux diplômés de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) appartenant aux groupes ciblés par la loi.

4.2 EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES

Les données sur l'embauche du personnel civil ont été fournies par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les tableaux suivants présentent le détail des taux d'embauche et de représentativité des membres des groupes cibles au sein des effectifs policiers et civils de la Sûreté pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

DONNÉES GLOBALES

TABLEAU 33 Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2019

EFFECTIF	NOMBRE
Effectif civil total	1 766
Effectif policier total	5 529
TOTAL	7 295

TABLEAU 34 Embauche totale entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019

NOMBRE	RÉGULIER ⁷⁶	OCCASIONNEL ⁷⁷	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de civils embauchés ⁷⁸	133	369	111	27	640
Nombre de policiers embauchés	277	Sans objet	Sans objet	Sans objet	277

La variation du nombre d'embauches d'employés civils comparativement à 2017-2018 (70), s'explique principalement par l'augmentation de l'embauche d'occasionnels, d'étudiants et de stagiaires.

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

L'objectif d'embauche de la mesure gouvernementale⁷⁹ est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de membres des groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones, personnes handicapées) parmi les nouveaux employés (employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires), et ce, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

TABLEAU 35 Représentativité lors de l'embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019

GROUPE CIBLE		PERSONNEL POLICIER				
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL CIVIL	RÉGULIER
Minorités visibles et ethniques	18	17	7	0	42	12
Autochtone	0	1	0	0	1	9
Anglophone	0	2	0	0	2	0
Personne handicapée	2	2	0	0	4	0
Total par statut d'emploi	20	22	7	0	49	21
Taux par rapport au n ^{bre} total d'embauches (%)	15,0	6,0	6,3	0,0	7,7	7,6

En 2018-2019, 68⁸⁰ employés parmi les 917 nouvelles personnes embauchées appartenaient à l'un des quatre groupes cibles du programme d'accès à l'égalité en emploi (membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées). Plus précisément, 7,3 %⁸¹ des civils et 7,6 % des policiers embauchés sont issus de ces groupes. Le taux d'embauche des nouveaux employés appartenant à l'un des groupes cibles est donc passé de 10,8 % à 7,4 % entre 2017-2018 et 2018-2019.

⁷⁶ Les données sur l'embauche du personnel régulier ne concernent que les employés qui, au cours de la période donnée, ont reçu une nomination (statut temporaire). Sont exclues les embauches interministérielles (mouvements de type mutation).

⁷⁷ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel, étudiant et stagiaire ne concernent que les employés qui, au cours de la période donnée, ont eu une nomination, un renouvellement ou un nouveau contrat. Un employé peut être embauché plus d'une fois à l'intérieur de l'organisation au cours d'une période. Sont exclus les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé à l'intérieur d'une même année.

⁷⁸ Les résultats sont partiels, car les données ont été compilées à la paie 26, en date du 28 mars 2019.

⁷⁹ Secrétariat du Conseil du trésor. Programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi, Gouvernement du Québec (2009). Page consultée en ligne le 5 avril 2018, disponible à l'adresse https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/.

⁸⁰ Deux personnes ont été comptabilisées deux fois, car elles sont membres de deux groupes cibles; conséquemment, cela a un impact sur le nombre et le taux d'embauche total.

⁸¹ Ce chiffre correspond au taux d'embauche global, qui se distingue du taux d'embauche total présenté dans le tableau précédent, puisque les employés qui appartiennent à plus d'un groupe cible ne sont comptés qu'une seule fois dans le taux global.

TABLEAU 36 Évolution du taux d'embauche global⁸² des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉE		PERSONNE	PERSONNEL CIVIL (%)				
ANNEE	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	POLICIER (%)		
2018-2019	14,3	5,7	6,3	0,0	7,6		
2017-2018	24,1	6,9	8,3	8,3	9,3		
2016-2017	26,0	7,2	12,2	25,0	3,9		

TABLEAU 37 Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif civil régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	2018-2019		2017·	-2018	2016-2017	
GROUPE CIBLE	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS	dans l'effectif	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS		NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS	TAUX DE PRÉSENCE dans l'effectif régulier (%)
Autochtone	9	0,5	11	0,6	10	0,6
Anglophone	7	0,4	10	0,6	11	0,7
Personne handicapée	41	2,3	44	2,5	44	2,6

Pour l'effectif civil régulier en place, la cible ministérielle de représentativité de 2 % pour les personnes handicapées est respectée avec un taux de 2,3 %. Les taux de 0,5 % pour les Autochtones et de 0,4 % pour les anglophones sont restés relativement stables.

Au terme du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023, les cibles régionales à atteindre pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif civil régulier et occasionnel sont les suivantes :

• Montréal/Laval : 41 %

• Outaouais/Montérégie : 17 %

• Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %

Capitale-Nationale : 12 %

• Autres régions : 5 %

⁸² Ce chiffre correspond au taux d'embauche global, qui se distingue du taux d'embauche total présenté dans le tableau précédent, puisque les employés qui appartiennent à plus d'un groupe cible ne sont comptés qu'une seule fois dans le taux global.

TABLEAU 38 Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif civil régulier et occasionnel⁸³ : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
GROUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGION	NOMBRE	TAUXDE PRÉSENCE dans l'effectif régulier et occasionnel (%)	NOMBRE	TAUXDE PRÉSENCE dans l'effectif régulier et occasionnel (%)	NOMBRE	TAUXDE PRÉSENCE dans l'effectif régulier et occasionnel (%)
MVE Montréal/Laval	252	21,3	257	21,9		Données non
MVE Outaouais/Montérégie	7	2,9	6	2,7	Données non	
MVE Estrie/Lanaudière/ Laurentides	4	1,5	5	2,0	disponibles pour l'année	disponibles pour l'année
MVE Capitale-Nationale	1	0,7	2	1,6		de transition
MVE Autres régions	5	1,1	5	1,1		

Pour l'effectif civil régulier et occasionnel en place, les taux de présence des membres des minorités visibles pour les régions de Montréal/Laval, de l'Estrie/Lanaudière/Laurentides et de la Capitale-Nationale ont légèrement diminué comparativement à 2017-2018, tandis que celui de l'Outaouais/Montérégie a légèrement augmenté.

L'équipe de la Division de la dotation civile est sensibilisée à l'objectif d'augmenter la présence des membres des MVE au sein de l'effectif civil régulier et occasionnel et aux nouvelles cibles régionales à atteindre au terme du PAÉE 2018-2023. Cependant, étant donné la contrainte gouvernementale de devoir embaucher des personnes qui ont réussi un processus de qualification ou qui sont déjà des employés permanents de la fonction publique, selon le mode de dotation, les gestionnaires sont limités aux candidats qui ont réussi un processus ou qui sont intéressés par l'emploi disponible. Cela fait en sorte qu'il n'est pas toujours possible d'embaucher des membres des minorités visibles et ethniques.

Également, certains employés hésitent à mentionner leur appartenance au groupe de membres des MVE, ce qui fait que le portrait de leur présence au sein de l'effectif peut être sous-évalué.

TABLEAU 39 Évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif policier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	2018-2019		2017-2018		2016-2017	
GROUPE CIBLE	NOMBRE D'EMPLOYÉS	TAUX DE PRÉSENCE dans l'effectif (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS		NOMBRE D'EMPLOYÉS	TAUX DE PRÉSENCE dans l'effectif (%)
Minorités visibles et ethniques	97	1,8	86	1,6	85	1,5
Autochtone	86	1,6	80	1,5	69	1,2
Anglophone	41	0,7	41	0,7	41	0,7
Personne handicapée	16	0,3	17	0,3	17	0,3

Les taux de présence des membres des minorités visibles et ethniques ainsi que des Autochtones au sein de l'effectif policier ont connu de légères hausses au cours des trois dernières années. En ce qui concerne les anglophones et les personnes handicapées, leurs taux sont demeurés relativement stables.

⁸³ En ce qui concerne les cibles établies par le *Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023*, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

TABLEAU 40 Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif civil régulier et occasionnel : résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019⁸⁴

	PERSONNEL D'ENCADREMENT		
GROUPE CIBLE	N ^{bre}	%	
Minorités visibles et ethniques	6	11,8	

La cible ministérielle de représentativité de 6 % pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement civil est respectée avec un taux de 11,8 %.

TABLEAU 41 Présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif policier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2019

GROUPE CIBLE	OFFICIER ⁸⁵		SOUS-OFFICIER86		AGENT		TOTAL	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Minorités visibles et ethniques	2	0,6	38	2,0	57	1,7	97	1,8
Autochtone	4	1,3	27	1,4	55	1,7	86	1,6
Anglophone	2	0,6	20	1,0	19	0,6	41	0,7
Personne handicapée	0	0,0	6	0,3	10	0,3	16	0,3

REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Les tableaux suivants présentent le détail des taux d'embauche et de présence des femmes au sein des effectifs civils et policiers de la Sûreté pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

TABLEAU 42 Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

PERSONNEL CIVIL	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	133	369	111	27	640
Nombre de femmes embauchées	80	238	88	15	421
Taux d'embauche des femmes (%)	60,2	64,5	79,3	55,6	65,8
PERSONNEL POLICIER	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	277	Sans objet	Sans objet	Sans objet	277
Nombre de femmes embauchées	72	Sans objet	Sans objet	Sans objet	72
Taux d'embauche des femmes (%)	26,0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	26,0

⁸⁴ Voir la note précédente.

⁸⁵ La catégorie d'emplois « Officier » comprend les catégories suivantes : directeur général, directeur général adjoint, inspecteur-chef, inspecteur, capitaine et lieutenant.

⁸⁶ Il s'agit de sergents.

Pour 2018-2019, les femmes représentent plus de la moitié du personnel civil embauché, avec un taux de 65,8 %. Cette proportion importante de nouveaux employés féminins se reflète dans la représentation de l'effectif civil régulier en place, qui est composé de 70,6 % de femmes au 31 mars 2019. Ce taux est similaire à celui de l'année précédente (70,9 %).

Conformément au processus d'embauche policière, sur un total de 277 recrues, la Sûreté a embauché 72 femmes en 2018-2019, ce qui représente 26,0 % du nombre total d'embauches policières. Ce taux est en baisse par rapport à celui de l'année précédente, qui était de 30,8 %. Cependant, la représentativité (24,4 %) des femmes au sein de l'effectif policier en place au 31 mars 2019 est en hausse par rapport à celle du 31 mars 2018 (24,0 %).

TABLEAU 43 Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier civil au 31 mars 2019

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PROFESSIONNEL	TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	52	447	380	826	61	1 766
Femmes	35	276	279	650	6	1 246
Taux de représentativité des femmes (%)	67,3	61,7	73,4	78,7	9,8	70,6

TABLEAU 44 Taux de présence des femmes dans l'effectif policier au 31 mars 2019

GROUPE CIBLE	OFFICIER	SOUS-OFFICIER	AGENT	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	311	1 916	3 302	5 529
Femmes	35	449	866	1 350
Taux de représentativité des femmes (%)	11,3	23,4	26,2	24,4

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

TABLEAU 45 Nombre de projets soumis au CSPQ dans le cadre du PDEIPH

AUTOMNE 2018 (cohorte 2019)	AUTOMNE 2017 (cohorte 2018)	AUTOMNE 2016 (cohorte 2017)
16	8	8

TABLEAU 46 Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars

2018-2019	2017-2018	2016-2017
4	2	6

Dans le cadre du PDEIPH, des projets sont déposés chaque année au CSPQ afin de favoriser l'accès aux personnes handicapées à un emploi dans la fonction publique québécoise. Cette année, plusieurs outils ont été transmis aux gestionnaires dont un dépliant, le calendrier des étapes du PDEIPH et des liens vers des témoignages de succès.

Le programme a gagné en popularité cette année au sein de l'organisation, car le nombre de projets d'emplois soumis au CSPQ a doublé par rapport à l'année dernière, passant de 8 à 16.

Le comité mis en place pour aider les cadres et les officiers à préparer et à optimiser leurs demandes de projet est un atout, car 13 projets soumis sur les 16 ont été retenus par le CSPQ. Toutefois, seulement neuf d'entre eux sont financés par le CSPQ.

Afin de sensibiliser les officiers et les cadres au PDEIPH, les employés de la dotation civile ainsi que les conseillers en gestion des ressources humaines font la promotion du programme de façon continue dans leur rôle-conseil. D'autres rappels ont également été réalisés lors des sessions d'accueil des nouveaux officiers et cadres de la Sûreté en avril, septembre et novembre 2018 ainsi qu'en février 2019.

4.3 ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1) stipule que les ministères et organismes gouvernementaux de 50 employés et plus, ainsi que les municipalités comptant au moins 15 000 habitants, doivent produire et rendre public un plan d'action annuel concernant l'intégration des personnes handicapées.

Bien que la Sûreté ne soit pas assujettie à cette loi, elle est fière de contribuer à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Ainsi, les actions mises de l'avant au cours des dernières années pour traiter les demandes spécifiques des personnes handicapées (employés ou citoyens) sont dorénavant intégrées dans les processus réguliers de la Sûreté⁸⁷.

4.4 POLITIQUE LINGUISTIQUE

La politique linguistique de la Sûreté a été publiée en 2016-2017, à la suite des travaux réalisés par le Comité permanent de la politique linguistique de la Sûreté en collaboration avec l'Office québécois de la langue française.

TABLEAU 47 Comité permanent et mandataire

QUESTION		
Avez-vous un mandataire?	Oui	
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?		
Avez-vous un comité permanent?		
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non	
Si oui, combien?	0	

⁸⁷ La présentation utilisée est différente des années antérieures et souhaite répondre aux attentes du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Les renseignements du PDEIPH se trouvent dans la section 4.2 Embauche et représentativité des membres des groupes cibles. De plus, la reddition de comptes par l'entremise du rapport annuel de gestion n'est plus requise pour la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web par le SCT. Enfin, considérant que la Sûreté est locataire de tous les édifices qu'elle occupe, la gestion de ses immeubles est assurée par la SQI, qui s'assure de les rendre accessibles aux personnes handicapées.

TABLEAU 48 Statut de la politique linguistique institutionnelle

OÙ EN ÊTES-VOUS DANS L'ÉLABORATION OU L'APPROBATION DE VOTRE POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ?	RÉPONSE
Avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
+ Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisation après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	2016-08-19
• Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Non
+ Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de l'organisation après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	Sans objet

TABLEAU 49 Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

	QUESTION			RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?			Non	
	+ Si oui, expliquez lesquelles :		Si oui, expliquez lesquelles :	Sans objet
		+	Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez- vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application?	Transmettre un courriel à l'ensemble des membres de l'organisation afin de rappeler l'importance de l'application de la politique linguistique institutionnelle dans le cadre de leur travail.

4.5 ÉTHIQUE

La Sûreté a attribué un poste consacré à l'éthique à la Direction de la vérification (DV). Dans le cadre de ses fonctions, le titulaire a, entre autres, le mandat de promouvoir une culture de l'éthique et d'instaurer une démarche prévenant les risques auxquels le personnel ou l'organisation pourraient être confrontés.

De manière globale, l'année 2018-2019 a été marquée par une augmentation du nombre d'interventions, de conseils, de réflexions et d'accompagnements. Les enjeux éthiques soumis et détectés par la DV ont une portée de plus en plus organisationnelle et servent directement à implanter une culture et des orientations éthiques au sein de l'organisation.

Une des principales activités réalisées au cours de l'année 2018-2019 est l'organisation de 14 séances de formation qui ont permis de rejoindre plus de 350 participants. Celles-ci visaient à sensibiliser les personnes aux enjeux éthiques auxquels elles pourraient être confrontées dans le cadre de leur travail :

TABLEAU 50 Liste des formations offertes

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE SÉANCES (pour l'année)	PARTICIPANTS	CLIENTÈLE CIBLE
Programme accueil	4	75	Nouveaux officiers et cadres dans le cadre du programme d'accueil
Formation de base en éthique	8	248	Nouvelles recrues policières
Risques éthiques en gestion contractuelle	1	25	Personnel spécialisé en gestion contractuelle, personnel de la DV
Formation de base en éthique	1	5	Répondants sectoriels de la Direction des normes professionnelles
TOTAL	14	353	

4.6 NORMES PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de leurs fonctions, comme dans la vie privée, tous les policiers et les employés civils de la Sûreté doivent se comporter de façon à conserver le respect et la confiance de la population. Ainsi, plusieurs lois et règlements régissent les normes et les devoirs de conduite de ceux-ci.

Le personnel policier est soumis au Code de déontologie des policiers du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 1), qui est sous l'autorité du Commissaire à la déontologie policière, de même qu'au Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13, r. 2.01).

Entre autres, deux instances de surveillance civile distinctes et indépendantes, le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière (tribunal déontologique), assurent l'application du Code de déontologie des policiers du Québec. La Sûreté assure un suivi administratif des dossiers et des sanctions déontologiques.

Les données relatives aux plaintes et aux manquements au Code de déontologie des policiers du Québec pour l'année financière 2018-2019 sont présentées dans le rapport annuel de gestion du Commissaire à la déontologie policière, qui peut être consulté sur son site Web dans la section des publications administratives.

Un rapport d'activités intégrant les données relatives aux dossiers criminels et disciplinaires pour l'année financière 2018-2019 est transmis à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 264 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1).

La Sûreté intervient aussi de façon proactive en réalisant des activités de prévention des comportements à risque et en assurant un suivi et un soutien-conseil à ses gestionnaires en amont de plaintes disciplinaires.

4.7 DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, la Sûreté a nommé un responsable du suivi des divulgations.

TABLEAU 51 Reddition de comptes 2018-2019 : article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

	ULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD 5 ORGANISMES PUBLICS (article 25), 2018-2019	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
	Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	6 dont 1 divulgation reçue du Protecteur du citoyen du Québec (rôle de liaison).		
2.	Nombre de motifs allégués dans les divulgations (point 1)		6	
	Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22		2	
	Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgation Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (p identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se ra	oint 2), excluant ceux auxquels	s il a été mis fin	(point 3),
	 Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 		0	0
	 Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie 		2	0

DE DE	/ULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD S ORGANISMES PUBLICS (article 25), 2018-2019	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	
	 Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui 		4	3
	 Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 		0	0
	 Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 		0	0
	 Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment 		0	0
5.	Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		6	
6.	Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total des motifs qui se sont avérés fondés			3
7.	Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	3 Chacunes de ces divulgations ont été transférées à un tiers, dont une au Protecteur du citoyen.	Sans objet	Sans objet
8.	Le nombre de communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0	0	0

En 2018-2019, des six divulgations reçues :

- Deux étaient relatives au manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie et ont été jugées non fondées;
- Quatre portaient sur l'usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui. Sur ces quatre divulgations, trois ont été jugées fondées et une non recevable.

4.8 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le but de favoriser l'accessibilité à l'information et un délai de réponse rapide aux demandes, la Sûreté a mis en place un réseau de répondants en région. Ainsi, les 2 128 demandes adressées à un poste ou un district et pour lesquelles les documents ont été transmis sans l'intervention d'un responsable en accès sont exclues des données présentées dans la présente section.

Les tableaux suivants respectent les nouvelles exigences du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID).

TABLEAU 52 Nombre de demandes reçues en 2018-2019

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	4 780
---------------------------------	-------

Le nombre total de demandes reçues par le Service de l'accès et de la protection de l'information (SAPI) est en hausse de 16,5 % par rapport à l'année 2017-2018⁸⁸.

TABLEAU 53 Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais en 2018-2019

		NATURE DES DEMANDES	
DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDE	Rectification	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	(nombre)
0 à 20 jours	28	2 758	0
21 à 30 jours	12	522	0
31 jours et plus (le cas échéant)	128	1 032	6
TOTAL	168	4 312	6

En 2018-2019, 74 % des demandes sont traitées dans le respect des délais légaux, comparativement à 57 % en 2017-2018.

La réduction des délais de traitement des demandes d'accès est au centre des préoccupations de la Sûreté. L'amélioration continue des processus est l'approche adoptée pour augmenter le nombre de réponses et réduire les délais, tout en maintenant la qualité des services et la protection des renseignements personnels.

TABLEAU 54 Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue en 2018-2019

	NATURE DES DEMANDES			
DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS			
DECISION RENDUE	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	Rectification (nombre)	
Acceptée (entièrement)	28	550	1	Dispositions de la Loi invoquées
Partiellement acceptée	43	2 538	0	Articles 21(1), 23, 24, 27, 28, 28(1), 28(2), 28(3), 28(5) à 28(9), 28.1, 29,
Refusée (entièrement)	30	733	2	30, 31, 32, 33(1), 37, 39, 40, 88, 88.1
Autres	,,	491	3	Articles 1, 9, 13, 14, 15, 19, 28, 28(1) à 28(9), 29, 29.1, 42, 48, 53, 54, 59, 88.1, 89, 94
Autres	67		3	Désistement du demandeur Sans suite du demandeur Référer au Bureau du coroner

TABLEAU 55 Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	
--	--

Aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable destinée à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été présentée aux responsables de l'accès en 2018-2019.

TABLEAU 56 Nombre d'avis révisés par la Sûreté provenant de la Commission d'accès à l'information

NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	110
--	-----

Un total de 110 avis de révision ont été reçus de la Commission d'accès à l'information.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2015, des amendements au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels relatifs à la diffusion proactive de l'information, la Sûreté diffuse sur son site Internet des réponses (rendues anonymes) et des documents à la suite de demandes d'accès. L'organisation a publié 46 demandes en 2018-2019.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le Comité directeur sur la diffusion et la protection de l'information de la Sûreté s'est rencontré à trois reprises et a actualisé son plan d'action 2017-2020 en janvier 2019. Quant au Réseau policier en accès à l'information, présidé par la Sûreté, il a tenu quatre conférences téléphoniques et le comité d'administration s'est réuni à deux reprises. Le cinquième Forum du Réseau policier en accès à l'information s'est déroulé le 1er novembre 2018, à l'École nationale de police du Québec. Près d'une centaine de participants, issus de 24 organisations policières du Québec, y ont partagé et mis à jour leurs connaissances en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et confidentiels.

La Sûreté a diffusé la présentation « Enjeux et responsabilités en regard de l'application de la Loi sur l'accès » à neuf reprises auprès de gestionnaires et conseillers de plusieurs services et directions (317 personnes). Les objectifs sont d'informer les intervenants de leurs obligations, de favoriser la réalisation des mandats de la Sûreté dans le respect des lois et des droits et de développer une culture de protection de la vie privée.

La formation *Accès et protection de l'information* a été élaborée par la Sûreté. L'objectif de cette formation est de mettre à jour les connaissances, d'uniformiser le traitement des demandes d'accès des citoyens et de celles provenant d'organismes publics, de partager les meilleures pratiques et de diffuser des outils, ainsi que de faire connaître l'équipe élargie en accès et protection de l'information. Au total, 60 employés du District Nord ont participé aux séances de formation pilote offertes à Baie-Comeau, Rouyn-Noranda et Chicoutimi.

De plus, en 2018-2019, la Sûreté a organisé 35 sessions de formation sur la légalité d'accès à l'information au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), une banque de renseignements informatisés à caractère criminel, auxquelles ont participé 261 usagers du CRPQ, dont 22 employés de l'organisation.

ANNEXE 1

MESURES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2015-2018 LA RADICALISATION AU QUÉBEC : AGIR, PRÉVENIR, DÉTECTER ET VIVRE ENSEMBLE

ACTION	RÉSULTAT
Assurer un suivi dans la formation des patrouilleurs sur la gestion des personnes avec des problèmes de santé mentale qui sont impliquées dans des dossiers de crimes haineux ou d'intimidation (mesure 1.4).	√ Atteint
Poursuivre la contribution de la Sûreté du Québec au modèle intégré des enquêtes en sécurité nationale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et ses autres partenaires (mesure 1.11).	√ Atteint
Poursuivre la coordination de la Structure de gestion policière contre le terrorisme en collaboration avec la GRC et le SPVM (mesure 1.12).	√ Atteint
Assurer un suivi à l'échelle du Québec des dossiers d'enquêtes liés à l'extrémisme violent et à la haine et apporter au besoin un soutien spécialisé aux corps de police municipaux (mesure 1.13).	√ Atteint
Tenir des exercices de simulation et des rencontres afin de préparer la réponse à un acte extrémiste ou terroriste commis sur le territoire québécois (mesure 1.14).	√ Atteint
Intégrer le volet « actes terroristes et extrémistes » dans le module de soutien aux victimes d'actes criminels de la Sûreté du Québec (mesure 1.15).	√ Atteint
Poursuivre le Programme CBRNE (chimique, bactériologique, radioactif, nucléaire, explosif), notamment au regard de la formation des agents désignés pour répondre en cas d'attentat terroriste (mesure 1.16).	√ Atteint
Ajouter un volet de sensibilisation sur la radicalisation dans les programmes d'intervention des corps policiers dans les établissements scolaires et avec les municipalités (mesure 2.10).	√ Atteint
Implanter un volet spécifique de relations avec les minorités ethnoculturelles et un guide de pratiques exemplaires dans une révision du modèle de police communautaire (mesure 2.11).	Atteint partiellement
Maintenir des spécialistes experts ainsi que des formateurs internes sur l'extrémisme violent et la haine à la Sûreté du Québec (mesure 2.15).	√ Atteint
Poursuivre la formation des coordonnateurs d'information en menace terroriste dont l'objectif est de fournir des connaissances en matière de terrorisme et sur les signes probables de radicalisation à l'extrémisme violent, notamment auprès des intervenants de première ligne (mesure 2.17).	✓ Atteint
Mettre sur pied une équipe intégrée pour assurer une vigie sur les médias sociaux (mesure 3.1).	√ Atteint
Participer au programme Signalement d'incidents suspects de la GRC (mesure 3.4).	√ Atteint
Mettre en œuvre un programme à l'intention des patrouilleurs afin de détecter les signaux de radicalisation à l'extrémisme violent et au terrorisme sur le terrain (mesure 3.5).	√ Atteint

ANNEXE 2

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines		Gestion des enquêtes sur les crimes en série	
		Souterrames	GES	Gaz à effet de serre
	AERD	Agents évaluateurs en reconnaissance des drogues	GFEC	Grande fonction des enquêtes criminelles
	AOP	Approche organisationnelle en prévention	GQG	Grand quartier général
ASRP		Approche stratégique en résolution de problème	GRC	Gendarmerie royale du Canada
			MRC	Municipalité régionale de comté
	BCAFE	Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs	PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
	CFD	Compte à fin déterminée	PADD	Plan d'action de développement durable
	CGA	Centre de gestion des appels	RENIR	Réseau national intégré de radiocommunication
	CI-A	Cellule d'intervention en absentéisme	RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
	CRC	Centre de réponse aux citoyens	SAPI	Service de l'accès et de la protection
	CRPQ	Centre de renseignements policiers du Québec		de l'information
	CSMRC	Centre de services MRC	SAIRID	Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
	CSPQ	Centre de services partagés du Québec	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
	DEA	Défibrillateur externe automatisé	SIMDUT	Système d'information sur les matières
	DHR	Délinquants à haut risque de récidive		dangereuses utilisées au travail
	DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales	SIRP	Système intégré de radiocommunications policières
	DRI	Direction des ressources informationnelles	CDVM	
	DSC	Déclaration de services aux citoyens	SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
	DV	Direction de la vérification	SQI	Société québécoise des infrastructures
	ENPQ	École nationale de police du Québec	STM	Société de transport de Montréal
	ETC	Équivalent temps complet	VOIE	Vérifications et observations intersectoriel des enquêtes
	FSP	Fonds de services de police	VUS	Véhicules utilitaires sport



WWW.SQ.GOUV.QC.CA

